

Du développement au développement durable :
cheminement, apports théoriques et contribution
des mouvements sociaux

Par Gisèle Belem

**Les cahiers de la CRSDD • collection recherche
No 06-2010**

Gisèle Belem travaille comme conseillère en gestion des enjeux sociaux de projets industriels chez Hatch, à Montréal. Titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement, elle est collaboratrice de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Les Cahiers de la CRSDD
Collection recherche • No 06-2010

Par Gisèle Belem

ISBN 978-2-923324-02-9
Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010



École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada
www.crsdd.uqam.ca

Table des matières

1. Le concept et les politiques de développement	2
1.1. La construction historique : l'idéologie du progrès	2
1.2. L'économie du développement	5
1.2.1. L'héritage classique	5
1.2.2. La naissance de l'économie du développement	10
1.3. L'approche orthodoxe : croissance et modernisation	11
1.4. Les approches hétérodoxes du développement	14
1.4.1. L'école structuraliste	15
1.4.2. L'école de la dépendance	18
1.5. La nouvelle hétérodoxie : les besoins essentiels	22
1.6. L'ajustement structurel et la résurgence des théories néo-classiques	27
2. L'émergence du concept de développement durable	30
2.1. Le débat croissance et environnement	33
2.1.1. Croissance durable et faible soutenabilité	35
2.1.2. Décroissance et forte soutenabilité	37
2.2. Croissance, environnement et développement	41
2.2.1. Croissance pour l'environnement	44
2.2.2. L'écodéveloppement	46
2.3. Les définitions du développement durable	51
2.3.1. La définition du rapport Brundtland	51
2.3.2. Les différentes acceptions du développement durable	59

2.4. L'opérationnalisation du développement durable _____	63
2.4.1. La précaution _____	63
2.4.2. La participation _____	64
2.5. Les avenues du développement durable _____	66
2.5.1. La décroissance durable et la simplicité volontaire	67
2.5.2. L'échange écologiquement inégal _____	69
2.5.3. La responsabilité sociale corporative _____	73
2.6. Les conditions d'une rupture paradigmatique _____	74
Conclusion : Pour une approche institutionnaliste du développement durable _____	79

Du développement au développement durable : cheminement, apports théoriques et contribution des mouvements sociaux

Depuis le début des années 1990, l'idée de développement durable s'est largement implantée dans le discours politique et médiatique, dans certaines institutions internationales et de plus en plus dans la vie de tous les jours. Cette appropriation se caractérise cependant par des interprétations multiples du concept remettant plus ou moins en cause le fonctionnement de la société sur le plan environnemental et social. Pour mieux appréhender cette évolution et afin de mieux saisir les continuités, mais surtout les ruptures engendrées par le concept de développement durable, il convient de le replacer dans le discours du développement dont les origines se retrouvent dans l'évolutionnisme social du 19^e siècle et qui a connu sa formulation formelle au début des années 1950 avec le concept de sous-développement. Dans une première partie, nous retournerons donc aux origines afin d'analyser les différents courants qui ont traversé l'économie du développement dans le but de proposer des alternatives dans la manière de concevoir l'évolution sociale. Dans la deuxième partie, nous aborderons le concept de développement durable en tant que tel, avec pour objectif d'identifier les débats qui lui ont donné naissance et par la suite les positionnements des acteurs dans une perspective d'opérationnalisation du concept, compte tenu des prises de position dans le débat. Cette analyse nous permettra d'évaluer le potentiel de changement paradigmatique généralement attribué au développement durable.

1. Le concept et les politiques de développement

Nous aborderons la question du développement dans une perspective historique, car à l'instar de Peemans, nous estimons que :

On ne peut comprendre le processus de formation de la pensée sur le développement ni la diversité de ses orientations que si on la resitue dans une périodisation qui correspond aux inflexions du contexte historique dans laquelle elle s'est déployée, et aux conflits d'acteurs qui ont marqué ces différentes périodes (2002, p. 11).

Pour cette raison, l'objectif de cette partie n'est pas tant de passer en revue les différentes théories du développement, que d'identifier les ruptures conceptuelles qui veulent proposer une alternative en termes de changement social. Après un rapide retour sur la notion de progrès, catégorie ancienne qui s'est au cours du temps transformée en la notion contemporaine de développement, nous analyserons l'évolution de cette dernière notion d'abord appréhendée en fonction de son absence (sous-développement). Tout au long de cette partie, nous nous attacherons à montrer de quelle manière le concept de développement, initialement associé uniquement à la croissance économique, va régulièrement être remis en cause en particulier au sujet du lien entre croissance et pauvreté.

1.1. La construction historique : l'idéologie du progrès

Avant le terme développement, plusieurs notions ont été utilisées pour décrire les processus destinés à accroître le bien-être de l'humanité. Le choix des mots s'est d'abord attardé sur les termes « civilisation », « occidentalisation » ou encore « modernisation » pour finalement se fixer sur celui de « développement » (Rist, 1996, p. 47). Ce choix, loin d'être anodin, lie la notion de changement social à celle du cycle de vie des organismes vivants. La notion de développement se base de ce fait sur une métaphore à la nature, de telle sorte que le changement social est appréhendé en termes d'étapes de la vie des êtres vivants. Cette analogie comporte des implications

importantes dans la mesure où le rapprochement biologique donne lieu à l'importation des caractéristiques fondamentales de la croissance. En premier lieu, la croissance implique une direction; elle a un sens et un but et suit des étapes identifiées préalablement. Par ailleurs, le changement est continu et est une condition de la vie, il ne cesse qu'avec la mort. Ensuite, dans le cadre de la croissance, chaque nouvelle étape dépend de la précédente et ainsi de suite jusqu'à un état d'achèvement d'où un caractère de cumulativité. Finalement, le retour en arrière est impossible, de telle sorte que la croissance est irréversible (Nisbet, 1969). La transposition métaphorique à «l'organisme économique et social» d'une conception évolutionniste et déterministe empruntée à la biologie, va imprégner de manière indélébile la représentation du développement et du sous-développement (Latouche, 1988, p. 47).

Cette métaphore à la nature remonte à l'Antiquité; pour Aristote en effet la nature est continuellement en quête de perfection de telle sorte qu'elle assigne à chaque être un état final qui correspond à sa forme parfaite. De cette façon, la croissance ne se prolonge pas d'une manière illimitée, car ce qui est illimité est imparfait. Aristote reste ainsi fidèle à la théorie des cycles : ce qui naît atteint sa maturité, décline et meurt (Rist, 1996, p. 56). Pour St-Augustin, il existe un seul cycle au lieu de plusieurs et une seule histoire universelle, car l'ensemble des phénomènes naturels et socio-historiques constitue l'expression du plan de Dieu pour l'humanité. St-Augustin interprète donc l'histoire comme un cycle unique obéissant à une nécessité, excluant ainsi le retour à l'identique. Cette approche ouvre la voie à une interprétation linéaire de l'histoire.

Avec les Lumières, l'interprétation de l'histoire va prendre une direction radicalement différente avec le progrès comme principe organisateur. Pour les Lumières, la cumulativité des progrès de la connaissance ne fait aucun doute : le progrès est continu. À partir du 17^e siècle, on assiste ainsi à un retournement de situation où l'idéologie du progrès devient dominante. Leibniz, dans sa conceptualisation de la notion de progrès avance ainsi : « Et même pour ajouter à la beauté et à la perfection universelle

des œuvres divines, il faut reconnaître un certain progrès perpétuel et absolument illimité de tout l'univers, de sorte qu'il marche toujours vers une plus grande civilisation » (Leibniz cité par Latouche, 1988, p. 48). La représentation du développement associé ici à la civilisation, est conditionnelle à un progrès infini. Il y a là une rupture d'avec la notion de déclin inhérente à celle de cycle et le progrès est perçu comme une nécessité naturelle.

La publication de L'esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain de Condorcet (1793) consacre l'apogée de l'idéologie du progrès, car pour ce philosophe, «L'esprit humain avancera toujours sans jamais trouver ni ses propres limites, ni les bornes de la nature » (Condorcet, 1793, cité par Latouche, 1988, p. 48). Les progrès de l'esprit humain sont censés, dans une spirale vertueuse, s'enchaîner selon une suite logique, avec l'essor des sciences et techniques; la domination rationnelle de la nature par l'homme; la résolution du problème de la rareté et l'amélioration des conditions matérielles d'existence de l'humanité (Houtard, 1995; Barrillon, 2005). Le progrès, tel qu'appréhendé par les Lumières, est présenté comme une force autodynamique, et il n'est plus seulement considéré comme un moyen que se donne l'humanité pour achever la civilisation, mais est devenu un but en soi. Cette perception favorise par ailleurs, l'éclosion d'une notion nouvelle, celle de l'échelle de civilisation. Les nations sont ainsi classées selon une hiérarchie relative à leur degré d'avancement technico-économique et à leur niveau de prospérité matérielle. Ce nouveau paradigme trouvera son achèvement au 19^e siècle sous la forme de l'évolutionnisme social, qui met l'accent sur les différents stades par lesquels doivent passer toutes les sociétés. Pour les tenants de cette école, tous les peuples parcourent le même chemin même si tous n'avancent pas au même rythme : le progrès est consubstantiel à l'histoire.

Si la manière de concevoir l'histoire connaît une rupture à partir de l'interprétation qu'en font les Lumières (abandon de la notion de déclin), l'idéologie naturaliste qui implique la nécessité du développement reste partagée par tous les philosophes modernes : le développement n'est pas un choix mais une

finalité de l'histoire. Cette approche universaliste explique la volonté de la société occidentale d'étendre à toutes les autres, les valeurs socialement construites auxquelles elle croit (Rist, 1996). Ainsi, entre le milieu du 19^e siècle et la Seconde Guerre mondiale, les puissances occidentales ont mis en pratiques dans leurs sociétés et dans les colonies, les grandes idées qui ont ouvert le chemin pour le développement (Rist, 1996). L'approche du développement issue de l'économie classique s'inspirera de cette idéologie du progrès; la critique dont elle fera l'objet de la part de différents courants de pensée après la Seconde Guerre mondiale donnera naissance à l'économie du développement.

1.2. L'économie du développement

L'économie du développement est une sous-discipline de l'économie et est donc portée par des économistes qui l'abordent nécessairement avec un bagage intellectuel et théorique construit au sein de la théorie économique. Ce bagage leur est particulièrement légué par les auteurs classiques et marxistes¹.

1.2.1. L'héritage classique

L'idée du progrès à partir de la domination de la nature par l'homme prônée par les Lumières, sera reprise par les Classiques pour expliquer les conditions de l'évolution des sociétés². En effet, pour Stuart Mill comme pour Adam Smith, les différences existant entre les nations permettent de les classer sur une échelle de développement où le degré d'exploitation des ressources naturelles détermine la situation de chacun. Pour les Classiques, l'échelle de développement a une connotation économique, dans la mesure où le niveau de la production sert de critère de progrès et constitue la base de la distinction entre société traditionnelle et société moderne (Platteau, 1978;

¹ Il faut noter que l'école marxiste est loin d'être homogène et regroupe des auteurs aux pensées incompatibles, en fonction de leurs visions du monde.

² Les principaux classiques auxquels nous faisons référence sont Adam Smith, David Ricardo et John Stuart Mill.

Roustang, 1994)³. Ainsi, la société traditionnelle qui connaît un faible niveau de production est associée à une économie primitive, une économie de subsistance, de misère. Par ailleurs, ces sociétés se caractérisaient par une volonté de limitation des échanges, la volonté de produire soi-même tout ce qui est nécessaire (Roustang, 1994)⁴. En caractérisant ces sociétés de « traditionnelles » ou « attardées », la représentation dominante voulait que le faible niveau de production soit associé à la faiblesse du développement des forces productives⁵. De ce fait, le surplus agricole reste trop faible pour permettre de nourrir une large couche de travailleurs dans d'autres activités que l'agriculture; ces sociétés se retrouvent donc bloquées dans leur évolution et ne dépassent pas la phase agricole.

Pour Adam Smith en effet, l'observation de la société occidentale montre que le progrès de l'économie suit un ordre naturel au cours duquel les secteurs suivants doivent se développer successivement : l'agriculture, les manufactures et le commerce extérieur⁶. L'accroissement et l'intensification de l'exploitation

³ Dans la terminologie utilisée par Plateau, la dichotomie oppose pays sous développés ou attardés à pays avancés.

⁴ Comme l'indique Roustang (1994), d'autres auteurs tels que Pierre Clastres ou Hannah Arendt ont montré que l'économie primitive n'est pas une économie de misère mais « la première société d'abondance » car elle permet de satisfaire pleinement les besoins définis par la société et elle s'arrête de produire par refus du surplus et non par incapacité objective de produire plus. Pour Arendt qui analyse la société grecque, la limitation des besoins, donc du temps de production, permet de se consacrer à toutes sortes d'autres activités. Dans ces sociétés traditionnelles, la volonté d'indépendance à l'égard des groupes voisins suppose la limitation des échanges, ce qui conduit à produire soi-même tout ce dont on a besoin. Il y a donc une cohérence entre limitation de la consommation et de la production et la faiblesse des échanges.

⁵ Les forces productives correspondent aux moyens de production (technologie, outillage, machines et matières premières) et aux hommes. (Oman et Wignaraja, 1991)

⁶ Avant les Classiques, les Physiocrates associaient la prospérité économique à l'expansion de l'agriculture dont les surplus favorisent le développement de l'industrie qui, elle-même est incapable de générer

des terres ainsi que l'augmentation de la quantité de travail fourni permettent d'obtenir des surplus de production dans l'agriculture. Ceux-ci peuvent être en partie épargnés et affectés au développement de l'industrie et du commerce. Ce développement favorise à son tour l'augmentation de la demande, ce qui stimule la croissance agricole et par ricochet les autres secteurs de l'économie. L'économie d'échange s'étend alors progressivement, les marchés s'élargissent, la division du travail s'intensifie et conjointement avec l'accumulation ininterrompue de capitaux nouveaux, la productivité augmente encouragée par les progrès techniques. Le développement économique est donc rendu possible par l'élargissement du marché national (Dockès et Rosier, 1988; Hunt, 1989).

En résumé, l'accumulation considérée comme seule source de progrès nécessite d'une part la consolidation de la relation capital/travail et d'autre part l'exploitation de la nature dans le but d'accroître la production et d'assurer des surplus. Cette analyse statique qui ne prend pas en compte la mobilité des capitaux ou des facteurs de production sera remise en cause par les néo-classiques qui introduisent une dimension plus dynamique. Par ailleurs, l'approche néoclassique a pour objet de fournir, à travers la spécialisation et l'échange, un moyen pour les pays retardataires, de se lancer sur la voie du développement.

Désormais, il s'agit d'assurer par le libre mouvement des marchandises et des facteurs de production, le développement de chaque nation. Ainsi, l'écart entre nations est temporaire et est appelé à disparaître à la suite des mouvements internationaux de marchandises. Selon David Ricardo, l'échange selon le principe des avantages comparatifs entraînera une transformation de la structure productive des pays impliqués et une augmentation du capital disponible dans les pays moins favorisés (Freyssinet, 1980). Suivant la théorie de la spécialisation internationale, les échanges naissent des écarts de productivité entre pays pour différents produits. Chaque pays

une croissance dans la mesure où les artisans n'ajoutent à la matière première que leur travail.

tend donc à se spécialiser dans la production et l'exportation des biens pour lesquels il bénéficie d'une productivité du travail plus élevée. Dans ces conditions, le libre échange déterminera non seulement une utilisation plus productive des ressources de chaque pays mais aussi une meilleure allocation des ressources internationales. Il devrait en résulter un taux de croissance économique plus élevé, tant pour les pays avancés, que pour les pays attardés. Les néo-classiques élaborent ainsi une théorie de la « croissance transmise » des pays avancés vers les économies sous-développées, faisant des relations économiques internationales la base du développement. Aussi bien les approches classiques que néoclassique prennent pour acquis l'harmonie entre les intérêts des économies nationales, ce que réfutent les marxistes.

L'analyse marxiste, à la différence de celle des Classiques et des Néoclassiques, présentera la lutte et non pas la croissance pacifique comme moteur du progrès (Oman et Wignaraja, 1991). À l'instar de l'école classique, le processus de production constitue pour les marxistes le facteur central du développement. Cependant, outre les forces productives, les rapports de production jouent un rôle fondamental dans le processus. Ces rapports se caractérisent par les relations entre les individus et les groupes dans le processus de production; ils prennent une forme coercitive ou coopérative selon que l'on a affaire à de l'esclavage, du servage ou du travail salarié. Dans ces conditions, le changement historique correspond au résultat des conflits entre forces productives et rapports de production. Les forces productives connaissent une évolution constante relative au progrès technique et à l'accumulation du capital et chaque stade de leur développement requiert la prédominance d'un type particulier de rapports de production. Pour Marx et Engel, l'ajustement continu des forces et des rapports de production n'interrompt pas le processus de changement qui se poursuit à un niveau supérieur de développement économique et social. Ils soutiennent ainsi que l'on pourrait distinguer des périodes caractérisées par des modes de production successifs : communal, primitif, antique, féodal, capitaliste, socialiste et

communiste (Ibid, p. 179). La dynamique décrite par Smith correspond au capitalisme productif où une classe sociale dominante acquière la force de travail salariale à un prix, le salaire, qu'elle influence en déterminant le niveau de consommation nécessaire à un travailleur pour sa propre reproduction. La différence entre la valeur du travail réellement fourni et le salaire constitue le surplus que le capitaliste s'approprie pour sa propre consommation ou divers types d'investissements. Cependant, pour ces auteurs, le mode de production capitaliste, comme les autres, est transitoire; une révolution sociale finit par se produire et la société accède alors à un mode de production supérieur plus en harmonie avec les forces productives. Dans ce processus, le communisme représente le stade final.

Pour les marxistes, la dynamique de la concurrence engendrée par le système capitaliste et résultant de la concentration et de la centralisation du capital, donne lieu à des crises économiques périodiques qui entraînent une réduction du taux d'accumulation et une diminution des profits et des salaires. Ces pressions à la baisse ont constitué un incitatif important à la croissance des exportations de capitaux et des échanges avec les sociétés pré-capitalistes, des phénomènes qui ont donné lieu à l'accumulation primitive et à la colonisation. Cette analyse est à la base de la présentation de l'impérialisme comme phase nécessaire du capitalisme : la lutte acharnée pour la conquête des derniers milieux non capitalistes (Rosa Luxembourg, citée par Oman et Wignaraja, 1991, p. 201). Dans cette perspective, le sous-développement est interprété non pas comme un retard de développement, mais comme un produit du développement capitaliste à travers le système de relations économiques internationales. Pendant les discussions ultérieures autour de l'économie du développement, des auteurs d'inspiration marxiste rejettent l'approche classique basée par la théorie de la modernisation, pour construire les théories développementalistes (ou tiers-mondistes) qui analysent le sous-développement comme le produit d'un mécanisme d'exploitation internationale.

1.2.2. La naissance de l'économie du développement

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intérêt pour le développement connaîtra un engouement renouvelé et se concentrera sur des pays n'ayant pas atteint le stade industriel. On a ainsi observé dans les pays industrialisés, une croissance de l'urgence politique concernant la promotion du développement économique dans les régions sous développées, dans le but de maintenir la stabilité internationale et de contenir l'expansion du communisme (Hunt, 1989). À partir des années cinquante, le développement a ainsi fait l'objet de nombreux débats alors que des chercheurs et organismes d'origines diverses ont cherché à expliquer les causes du sous-développement et les conditions de développement du tiers monde (Assidon, 2000). Les travaux des pionniers de l'économie du développement prennent deux directions: tandis que les orthodoxes considèrent que le sous-développement est causé par un retard de développement se caractérisant par la dualité des économies, les hétérodoxes le voient comme un phénomène historique lié à la désarticulation des structures productives ou au mode d'expansion des économies capitalistes (Berr et Harribey, 2005)⁷. Bien que les analyses des auteurs soient loin d'être homogènes dans chacune des écoles de pensée, on peut noter que les auteurs hétérodoxes émettent une critique du fonctionnement du système capitaliste tandis que les orthodoxes abondent dans le sens de l'élargissement du modèle capitaliste au monde entier (Hunt, 1989; Oman et Wignaraja, 1991). Cependant, aussi bien Marxistes que Classiques dont ces deux visions s'inspirent, ont une même croyance au progrès et dans une large mesure une même conception de son contenu matériel (Dockès et Rosier, 1988). Cette similitude va apparaître dans les

⁷ Notre distinction des approches hétérodoxe et orthodoxe du développement découle d'une démarcation entre les auteurs. Les premiers décrivent l'économie mondiale comme comprenant un centre constitué par les pays capitalistes développés et une périphérie de pays sous développés, tandis que les seconds rejettent cette représentation centre-périphérie.

arguments développés par l'école néoclassique dominante et l'école réformiste structuraliste qui s'inspirent respectivement des théories classiques et marxistes.

1.3. L'approche orthodoxe : croissance et modernisation

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis se sont retrouvés dans une position de super-pouvoir mondial en charge de la mise en œuvre du Plan Marshall. En effet, les États européens se retrouvaient affaiblis par la guerre et voyaient se désintégrer leurs empires coloniaux qui se transformaient en États indépendants. Ces États étaient à la recherche de modèles d'organisation sociale et pour les États-Unis, il était important de ne pas les perdre au profit du bloc communiste dont le mouvement était en expansion (So, 1990; Rist, 1996). C'est dans ce contexte que l'approche de la modernisation a été développée dans le cadre de l'analyse des conditions de développement du Tiers Monde. Selon Rist (1996), la popularisation du concept de développement remonte à cette période, à partir du discours de 1949 du président américain Truman. Celui-ci a introduit la notion de « sous-développement » en lançant l'idée d'un « programme qui ferait partager les acquis scientifiques et industriels de l'Amérique avec les régions sous-développées ». Cette conception du développement évoque « un changement possible en direction d'un état final, mais surtout la possibilité de provoquer ce changement » (Rist, 1996, p. 122). Le développement est ainsi doté d'un caractère transitif, dans la mesure où on peut contribuer à développer un pays qui ne l'est pas (Zaccaï, 2002).

Partant de préceptes évolutionnistes et fonctionnalistes, cette école de pensée veut d'une part comprendre le passage de la société traditionnelle à la société moderne et d'autre part identifier les conditions d'équilibre du système social associé à un organisme biologique (So, 1990). Ce retour à la métaphore biologique permet de présenter l'accélération de la croissance

comme solution au sous-développement⁸. Cette position est consacrée par l'historien américain Walt Rostow qui est à l'origine de la théorie des étapes de la croissance économique. Elle postule que pour accéder au développement, toutes les sociétés doivent passer par un processus universel d'évolution en cinq étapes centrées autour de la phase capitale du décollage qui est caractérisée par une forte évolution de la capacité d'investissement. Ces cinq étapes sont : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité pour aboutir à un stade ultime de développement caractérisé par la consommation de masse (Rostow, 1960). La thèse de Rostow accorde un rôle essentiel à l'industrialisation et associe le développement à la croissance économique et d'autre part la croissance économique à l'investissement.

Le lien entre croissance économique et développement rejoint la pensée classique qui présente la capacité de production matérielle comme condition essentielle du développement global de la société. Quant à la relation entre investissement et croissance, elle découle des analyses post-keynésiennes qui cherchent à identifier les taux d'épargne et d'investissement nécessaires à une croissance auto-entretenu (Oman et Wignaraja, 1991). Pour Rostow, la hausse significative de ce taux d'investissement productif constitue la condition préalable au décollage. Ce modèle présente donc l'investissement comme critère fondamental de passage d'une étape à l'autre. Or dans les pays en développement, on observe une absence d'accumulation due au sous-investissement dans des secteurs productifs ou à des investissements dans des secteurs peu productifs (rites, coutumes, etc.), ainsi que l'absence ou la faiblesse de l'épargne (Platteau, 1978). L'approche orthodoxe a donc conforté l'idée selon laquelle, avec une dose massive d'aide et de capitaux étrangers dirigés vers ces pays, ils seraient

⁸ Cette position est soutenue par divers auteurs dont Roseinstein-Rodan (*big push* : la grande poussée), Nurkes (la croissance équilibrée), Hirschman (la croissance déséquilibrée), Perroux (les pôles de croissance) et Rostow (le décollage).

prêts à décoller. Cette analyse a permis de justifier la nécessité de l'apport de capitaux étrangers sous la forme d'aide au développement ou d'investissements directs étrangers (Chenery et Strout, 1966).

En s'appuyant sur les propositions de David Ricardo, l'école orthodoxe suppose par ailleurs que l'insertion des pays sous-développés dans l'économie internationale permettra d'assurer, à travers les échanges, une « transmission de la croissance ». Cette perspective préconise une politique de laisser-faire dans la mesure où les marchés nationaux et internationaux sont perçus comme étant en mesure d'effectuer une allocation des ressources permettant un processus de transmission spontanée de la croissance. Cette approche orthodoxe du développement à l'issue strictement économique nie, par son évolutionnisme, la spécificité et la culture des sociétés et par la même occasion, la possibilité d'envisager un projet politique alternatif. Elle va avoir une forte influence sur les politiques de développement. Au lendemain des indépendances, les leaders du Tiers Monde, qu'ils soient proches du camp socialiste ou encore reliés à leurs orbites métropolitaines libérales endossent cette stratégie de rattrapage (Rist, 1996). La conférence de Bandoeng tenue en 1947 marquera l'adoption par les pays en développement de la notion de développement comme étant conditionnelle à l'accumulation par l'industrialisation fondée sur les investissements privés et l'aide extérieure.

L'ensemble de ces thèses fera l'objet d'une critique soutenue de la part des hétérodoxes. Pour ces derniers, le sous-développement des pays du Tiers monde n'est pas comparable avec la situation des économies européennes précapitalistes d'avant la révolution industrielle du fait des interventions extérieures. Par ailleurs, le caractère universel, linéaire et automatique de la trajectoire du développement est remis en cause. En outre, l'idée selon laquelle il n'existerait qu'un état unique de développement, celui de l'ère de la consommation de masse, est considérée comme trop normative. Finalement, ils reprochent à la théorie orthodoxe ne pas s'être penchée sur la répartition du produit national entre les membres de la société.

Cette négligence de la redistribution repose sur deux prémisses de base : celle de l'épargne des riches et celle des retombées. En effet, pour les orthodoxes, une distribution des revenus fortement inégale était nécessaire à la constitution d'une épargne qui servirait à l'investissement et à la croissance. Cette thèse repose sur la croyance que les riches épargnent et investissent un pourcentage plus important de leur revenu que les pauvres qui le consacrent à la consommation. Ainsi, plus la répartition des revenus est biaisée en faveur de la tranche de revenus la plus élevée, plus l'épargne sera importante et le taux de croissance élevé. Par la suite, si d'importantes inégalités subsistent, on peut y remédier par la fiscalité ou les subventions. Cette approche a été consacrée par Kuznets (1955) avec l'hypothèse de la courbe en U selon laquelle il existe, au cours du cycle de la croissance économique, une tendance historique à l'accroissement des inégalités, puis à leur stabilisation et enfin à leur réduction. Ainsi, la croyance en l'existence de « retombées » ou effet de percolation fait en sorte que la croissance se traduit à long terme par une augmentation des revenus pour toutes les catégories de la population. Plusieurs pays en développement adopteront ainsi le pari de l'industrialisation, laissant au mécanisme des retombées, le soin de redistribuer les bénéfices de la croissance aux pauvres. En vogue entre les années 1940 et 1970, les théories orthodoxes seront cependant remises en causes à partir des années 1950; les critiques donneront naissance aux approches hétérodoxes mais également aux approches réformistes.

1.4. Les approches hétérodoxes du développement

Ce courant nouveau de l'économie politique, hétérodoxe et réformiste, s'est forgé à partir de la position critique qu'il adopte par rapport aux analyses orthodoxes. L'accent mis sur la spécificité du sous-développement constitue l'élément central des analyses de ce courant de pensée. Pour les auteurs, la prise en compte de la nature des structures économiques des pays concernés et le lieu de leurs relations avec les nations industrialisées, c'est-à-dire le marché, sont à prendre en compte dans les analyses du sous-développement.

1.4.1. L'école structuraliste

Cette école de pensée portée par des économistes s'est forgée dans le contexte de la crise économique des années 1940 en Amérique latine. Pendant cette période, la stratégie dominante préconisée pour le développement des pays non industrialisés reposait sur les transferts de capitaux privés, l'exportation des matières premières et le libre jeu du marché, conformément à la théorie des avantages comparatifs. Or, à la fin des années 1940, les pays latino américains vivent la chute des prix des produits primaires exportés, la détérioration de la balance des paiements et une pénurie en biens manufacturés importés. En 1949, l'ONU publie une étude montrant une détérioration d'environ 40% des prix des produits primaires par rapport à ceux des produits manufacturés au cours des périodes 1876-1880 et 1936-1938 (Assidon, 2002). Cette publication vient confirmer le fait que l'avantage de la spécialisation internationale avait été entièrement en faveur des produits industriels, contrevenant ainsi aux théories du libre échange. S'appuyant sur ce constat, des économistes remettent en cause la théorie classique et essaient de trouver des explications à ce qu'ils qualifient de « tendance séculaire à la dégradation des termes de l'échange ». Singer (1950) et Prebisch (1950) en particulier, soutiennent l'argument selon lequel les pays exportateurs de matières premières ne pouvaient espérer suivre un chemin de croissance portée par les exportations. En effet, les pays industrialisés tentent de retenir les fruits des progrès technologiques sous la forme de salaires plus élevés au lieu de réduire les prix. C'est donc une critique de la théorie des avantages comparatifs qui stipule que l'accroissement de la productivité dans les pays industrialisés devrait se refléter dans une baisse des prix de leurs exportations et donc une amélioration des termes de l'échange des pays exportateurs de produits primaires. Mais la rigidité à la baisse des prix et des salaires n'aura pas permis cette baisse; elle aura plutôt entraîné une hausse des salaires et des profits dans les pays industrialisés. Ce constat viendra alimenter les thèses de l'école structuraliste.

Cette école articule sa critique autour de trois arguments qui se trouvent à la base de la construction du schéma centre-périphérie. En premier lieu, elle considère que les structures existant dans les pays en développement ont été historiquement déterminées par la manière dont ces économies ont été intégrées à l'économie internationale. En second lieu, elle prend en compte le mode d'intégration de ces économies qui les présente comme fournisseurs de matières premières à un prix moindre aux pays industrialisés et comme marchés pour la consommation de masse de biens importés. Finalement, les structuralistes considèrent que le résultat de cette situation génère une structure économique duale avec un secteur moderne orienté vers la production de produits primaires pour l'exportation (machines et technologie importées) et un secteur traditionnel (Furtado, 1964; Prebisch, 1968). Pour cette école, de telles structures ne permettent pas aux pays en développement de générer leur propre croissance ou un développement économique.

Pour ce courant de pensée, seule une promotion par l'État d'un processus permanent de transformation structurelle mettant l'accent sur le développement d'une industrie nationale diversifiée, peut résoudre les problèmes identifiés. Cette prise de position en faveur de l'interventionnisme étatique a pour objet de permettre à celui-ci d'accélérer la croissance en stimulant les structures et de lutter contre l'extraversion afin de parvenir à un développement auto-centré. Dans cette perspective, les structuralistes proposent la mutation des structures économiques domestiques et promeuvent notamment l'industrialisation par substitution des importations. Le pré-supposé de cette stratégie est qu'il existe une demande potentielle suffisante pour l'industrie en amont, de telle sorte que l'offre suivra. Il suffit donc de substituer une production nationale aux importations « en s'appuyant sur un marché intérieur (à développer) protégé (provisoirement au moins) » (Dockès et Rosier, 1988, p. 252).

En résumé, pour les structuralistes, le développement est accessible par la transformation structurelle des économies sous-développées de manière à permettre un processus de

croissance économique auto-entretenu. Pour cela, il faut rompre les liens avec la demande étrangère d'exportation de produits primaires comme moteur de la croissance et passer à une dynamique de l'offre associée à un secteur industriel domestique en expansion. Les recommandations structuralistes se sont matérialisées sous la forme de politiques de développement dans plusieurs pays d'Amérique latine notamment (Brésil, Chili ou Argentine). Cependant, la promotion de l'industrialisation n'a pu empêcher l'aggravation de l'inflation et de la dette extérieure. Les mêmes problèmes à la base des thèses de l'école structuraliste ont rendu impossible une planification effective.

En comparaison avec l'approche orthodoxe néoclassique, l'analyse structuraliste du développement recommande un renouvellement des bases analytiques du sous-développement et recourt à l'État pour une planification active. Cependant, pour cette école, le développement par l'industrialisation reste une option tout à fait envisageable pour les pays de la périphérie en dépit de l'identification des effets de domination exercés par le centre. L'approche proposée ne remet pas en cause le modèle capitaliste car le développement est présenté comme dépendant de changements de structures de manière à permettre la croissance. Cette dernière reste donc présentée comme un processus universel, assimilé au progrès et à la modernité (Dockès et Rosier, 1988; Rist, 1996). Dans ces conditions, les analyses orthodoxe et structuraliste se rejoignent dans la mesure où toutes les deux assimilent le développement à la croissance. Furtado (1964) en particulier, reconnaît l'influence des analyses marxistes sur les théories structuralistes. Or, comme mentionné précédemment, le marxisme ne constitue pas une critique du capitalisme mais une analyse des rapports de forces favorisant son avènement à travers l'accumulation. C'est cette approche que vont nier les auteurs tiers-mondistes pour lesquels le préalable indispensable à tout développement est la rupture avec la logique capitaliste et en particulier avec le marché mondial.

1.4.2. L'école de la dépendance

Les « dépendantistes » latino-américains, principalement des sociologues, ont une vision conflictuelle du développement et expliquent le sous-développement par l'exploitation historique exercée par les nations du centre sur celles de la périphérie : les économies périphériques fournissent les matières premières tandis que les économies industrielles ajoutent la plus-value aux produits de base (Hunt, 1989). Il existe plusieurs approches théoriques de la dépendance. La première est celle des auteurs néomarxistes, Baran et Sweezy, Frank, Emmanuel et Amin. La seconde est celle des auteurs structuralistes comme Furtado, Prebisch ou Singer qui, suite à la critique, ont tenté d'adapter leur théorie. La dernière est représentée par Cardoso et Falleto qui prônent une approche par étude de cas devant l'impossibilité de générer une théorie générale de la dépendance. Pour notre propos, nous allons synthétiser les idées générales de cette approche en nous attardant sur l'analyse néo-marxiste de la dépendance qui est à l'origine de cette école.

À la fin des années 1960, la notion de dépendance a servi à attirer l'attention sur un certain nombre de facteurs qui contraignent le degré d'autonomie des pays en développement face au choix des stratégies de développement. S'inspirant des travaux de Marx sur les modes de production et de ceux des fondateurs des théories de l'impérialisme (Rosa Luxembourg, Lénine), les auteurs dépendantistes remettent l'histoire au centre de leur analyse. Ils sont intéressés par les phénomènes historiques internes des pays d'Amérique latine, pour expliquer leurs relations économiques et politiques avec le système capitaliste international et en particulier, les modalités de répartition du revenu national. Ils mettent l'accent sur l'existence d'intérêts convergents entre les forces internes (classe dominante) et externes (internationale) (Rist, 1996).

L'analyse de la dépendance conçoit celle-ci comme un processus continu d'extraction des ressources transférées des pays en développement vers les centres capitalistes mondiaux.

Pour Baran (1967) et Frank (1969), cette extraction s'effectue par l'intermédiaire des échanges et fait en sorte que le sous-développement est perpétué du fait de l'incapacité des classes dominantes des pays en développement à utiliser le surplus national pour une accumulation productive. « L'industrialisation dépendante »⁹ donne lieu à une pénétration du capital financier et technique du centre, entraîne des distorsions de la structure économique, une augmentation des inégalités sociales et empêche l'accumulation nécessaire au développement. En effet, les bourgeois investissent dans des secteurs ne profitant pas à tous, ils transfèrent leurs profits à l'étranger tandis que les entreprises étrangères rapatrient les profits au centre. Pour Frank (1969), cela contribue à créer une situation de croissance sans développement ou de « développement du sous-développement ». On observe en effet une expansion économique limitée à un petit secteur moderne totalement extraverti alors que le niveau de vie stagne pour le reste de la société.

Pour d'autres dépendantistes, le capitalisme doit être analysé comme un mode de production et non comme une relation d'échange. Dans cette perspective, Emmanuel (1972), à l'aide de la théorie de l'échange inégal, montre que le surplus est extrait du fait d'une divergence des coûts de la main-d'oeuvre entre centre et périphérie. En effet, la différence de rémunération de la force de travail entre le centre et la périphérie entraîne une détérioration des termes de l'échange. La périphérie doit payer toujours plus cher ce qu'elle achète au centre où les salaires sont en hausse continue sous la pression des syndicats¹⁰.

⁹ Expression utilisée par Rist pour décrire le processus d'industrialisation impulsé par l'extérieur à travers les transferts de capitaux.

¹⁰ Pour Emmanuel, le capital est mobile mais pas le travail de telle sorte que l'échange des produits se fait non sur la base de l'offre et de la demande mais selon les coûts de production dans les deux contextes. Les coûts de capital étant uniformes, les prix dépendent de la rémunération du travail, plus cher dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Les produits des pays développés coûtent

L'analyse de Amin (1973) vient renforcer celle de Emmanuel, car pour lui, le transfert de surplus de la périphérie vers le centre est au cœur de l'accumulation à l'échelle mondiale. À toutes les occasions où le mode de production capitaliste entre en contact avec des modes de production précapitalistes, ce transfert prend place et nourrit l'expansion du capitalisme.

Le concept de dépendance a permis aux néomarxistes de reconnaître qu'un processus d'accumulation et d'expansion de la production a eu lieu dans la périphérie, mais l'accent est mis sur les effets indésirables de ce processus. Même si on observe une croissance dans certains pays en développement, cette croissance a des caractéristiques différentes de celle des pays développés parce qu'elle n'est pas générée par la classe capitaliste nationale mais par l'extérieur. Dans la perspective dépendantiste, il ne peut plus être question de modernité mais de domination à propos de l'expansion du capitalisme. De ce fait, l'analyse duale qui distingue un secteur moderne et un secteur traditionnel n'est plus pertinente dans la mesure où l'émergence de ce secteur moderne ne représente que le processus de pénétration du capitalisme. Dans ces conditions, ce courant se veut radical et considère la rupture comme la seule issue possible du sous-développement, produit par l'expansion du capitalisme. Le chemin vers le développement étant bloqué pour les pays en développement, le développement économique passe par le remplacement des bourgeois et un changement radical de la distribution du pouvoir entre les classes dans la périphérie. Il s'agit pour la masse de prendre le contrôle du surplus économique et d'emprunter directement le chemin du développement socialiste.

Pour plusieurs auteurs, l'analyse tiers-mondiste rencontre plusieurs écueils (Dockès et Rosier, 1988; Hunt, 1989; Rist, 1996). La critique la plus substantielle est relative au fait que cette école propose le même type de développement au profit d'autres classes sociales. Leur démonstration, si elle adopte une

donc plus cher à acheter par les pays en développement tandis que les produits de ces derniers coûtent moins cher pour les pays développés.

perspective historique, vise essentiellement à montrer que le développement de la périphérie a été bloqué. Si dans le cadre de la modernisation, il fallait libérer les forces du marché pour assurer le développement, pour l'analyse dépendantiste, il faut purifier le système de l'injustice, de l'inégalité et de la propriété privée. Même si l'école dépendantiste remplace la naturalité des étapes de la croissance par une vision historique des changements dans la périphérie, elle ne dit pas ce que sera le développement si les obstacles étaient supprimés, elle donne seulement une explication sur les causes du sous-développement. Les dépendantistes rejettent le capitalisme mais conservent le développement sans remise en cause des présupposés tels que la croissance et la promotion de valeurs telles que la rationalité ou l'efficacité. La théorie de la dépendance est ancrée dans le marxisme or, comme mentionné précédemment, celui-ci effectue une critique interne au système capitaliste et non une critique du système. Le marxisme a les mêmes objectifs que le capitalisme, c'est-à-dire le développement des forces productives, à la différence que le bénéfice de l'opération n'est pas distribué aux mêmes classes sociales (Rist, 1996).

Ainsi, malgré une position radicalement opposée à la vision libérale néoclassique, l'école hétérodoxe adopte une analyse similaire du développement dont le contenu continue à être assimilé à la croissance. Pour les structuralistes, il s'agit simplement de réformer les structures pour une croissance auto-centrée par l'industrialisation. Les dépendantistes, quant à eux revendiquent une rupture d'avec le modèle capitaliste mais continuent de concevoir le développement en rapport avec la croissance. Dans les deux cas, il faut assainir un système considéré comme bon. En adoptant cette perspective, cette école ne s'interroge pas sur les aspects culturels du développement afin de discuter de modèles alternatifs et ne prend pas en compte les conséquences écologiques de l'industrialisation. Ainsi, face à des situations sociales dramatiques, à la faible efficacité de l'aide extérieure, à l'échec de certaines expériences socialistes, à la prise de conscience de

l'épuisement des ressources naturelles et au succès de quelques expériences novatrices, on voit émerger au début des années 1970, une nouvelle hétérodoxie. Comme l'indiquent Dockès et Rosier (1988), ce nouveau courant symbolise le refus de la vision universaliste du progrès technique ou du développement des forces productives héritée du siècle des Lumières et des auteurs classiques.

1.5. La nouvelle hétérodoxie : les besoins essentiels

Au début des années 1970, la croissance des inégalités et de la pauvreté va entraîner un renouvellement de la réflexion sur le développement sur les thèmes des besoins humains et des limites des ressources. Il s'agit donc d'une remise en cause des fondements du capitalisme pour lequel l'accumulation repose sur l'exploitation des moyens de production : la force de travail et les matières premières. On observe à cette époque une remise en cause de la thèse de Kuznets et une préoccupation croissante pour l'absence d'effet de percolation (trickle-down) de la croissance économique sur les conditions de vie. Ainsi, plusieurs études montrent que même en cas de forte croissance économique, les fruits de la croissance semblent être captés par les plus riches tandis que la majorité de la population continue à vivre dans des conditions de misère aggravée. La redistribution des revenus par la fiscalité ne s'était pas avérée, dans la plupart des pays en développement, un moyen apte à compléter le mécanisme des retombées (Oman et Wignaraja, 1991). Ce renouvellement sera appuyé par le mouvement écologiste qui remet également en cause l'assimilation du développement à la croissance, dénoncée pour ses effets négatifs comme le gaspillage des ressources, la pollution, la destruction de l'environnement mais surtout l'épuisement rapide des ressources naturelles non renouvelables. Le rapport de 1972 au Club de Rome, Halte à la croissance, synthétisait ces préoccupations sur lesquelles nous reviendrons dans la seconde partie de ce chapitre. Au début des années 1970, ce sont plutôt les enjeux

relatifs aux inégalités et aux besoins humains fondamentaux qui ont pris le dessus¹¹.

Face au problème persistant de la pauvreté, la nouvelle approche du développement, sous le label des besoins essentiels va proposer une triple perspective : des stratégies favorables à l'emploi; la redistribution dans la croissance et des stratégies de satisfaction des besoins essentiels (Hunt, 1989; Oman et Wignaraja, 1991; Rist, 1996). Pour le Bureau international du travail (BIT), précurseur du renouvellement des analyses sur le développement, le problème de la pauvreté est un problème d'emploi. L'analyse faite par cette institution présente l'emploi productif comme le mécanisme permettant de répondre directement aux préoccupations relatives à la pauvreté. Le BIT propose donc le passage d'une approche du développement fondée sur la croissance économique avec l'emploi comme condition à une stratégie présentant l'emploi comme objectif. Les travaux de cette institution auront une influence sur la relecture du développement du fait de l'accent mis par ses analyses sur la pauvreté et des inégalités.

Par la suite, en 1972, Dudley Seers, un auteur structuraliste, propose de réinterpréter le développement pour prendre en compte la croissance mais également les tendances dans l'évolution de la pauvreté, la distribution des revenus et l'emploi. Pour lui, une situation de persistance de la pauvreté, du chômage et des inégalités concomitantes, la croissance économique ne peut être qualifiée de développement, même si la croissance reste une condition préalable au développement. En 1974, la publication d'un rapport conjoint Croissance et redistribution, produit par la Banque Mondiale et l'*Institute of Development Studies* (IDS), dirigé par Seers, se rallie à la proposition de celui-ci et modifie son analyse du développement en recherchant un compromis entre croissance et équité. Le

¹¹ L'éco-développement est contemporain à l'approche des besoins essentiels mais son influence est restée limitée. Nous reviendrons plus loin sur les raisons de sa mise à l'écart au profit de l'approche des besoins essentiels.

rapport discute de la nécessité de conjuguer croissance et justice sociale et propose un autre développement fondé sur la satisfaction des besoins, l'autonomie, l'harmonie avec la nature et les changements structurels. Sur le plan pratique, il s'agit de résoudre le conflit entre croissance et équité par une redistribution limitée (2% du PNB), par divers investissements destinés à accroître la productivité et les revenus des pauvres par l'intermédiaire d'emplois rémunérés ou de l'auto emploi. L'objectif est de donner directement aux pauvres plutôt que de confier la redistribution au mécanisme des retombées (Peet et Hartwick, 1999). En 1976, lors de la conférence mondiale pour l'emploi, le BIT proposera que le développement économique soit centré explicitement sur la satisfaction des besoins essentiels des pauvres. Ainsi, dans les années 1970, l'approche des besoins essentiels sous sa forme redistributive servira à la reformulation des objectifs de développement pour la plupart des pays en développement.

Des ONG adopteront cependant une approche plus radicale des besoins essentiels qui nécessite des transformations structurelles. Cette perspective s'est traduite par la publication en 1975 du rapport *Que Faire* par la Fondation Dag Hammarskjöld qui mentionne que : « development is endogenous, it springs from the heart of each society, which relies on its own strength and resources and defines in sovereignty, the vision of its future [...] » (Dag Hammarskjöld Foundation, 1975, p.7). La critique des modèles de développement traditionnels se manifeste dans ce dernier rapport par la proposition d'un « autre type de développement qui devrait être orienté vers les besoins à satisfaire, endogènes, autonomes, respectueux de l'environnement et basé sur la transformation des structures sociales » (Oman et Wignaraja, 1991, p. 101).

Pour réaliser ces objectifs, il convenait d'accélérer la croissance économique, mais également de redéfinir la configuration de cette croissance, dans le but de permettre aux pauvres d'accéder aux ressources productives. Par ailleurs, il fallait mettre l'accent sur la participation de la population à la prise de décision et sur le rôle des femmes dans le développement. Enfin,

il était nécessaire de soutenir les réformes économiques au niveau international. Cette initiative soutenait donc la revendication des pays du Tiers monde en faveur d'un Nouvel Ordre Économique International (NOEI). Pour cette nouvelle conception du développement, aux besoins d'ordre matériels tels que l'alimentation, le logement, l'eau potable, l'assainissement, les transports publics, l'éducation et les soins de santé, viennent s'ajouter les besoins immatériels comme les droits de l'homme, l'emploi et la participation de la population aux décisions qui l'affectent (Streeten, 1977).

À la fin des années 1970, les tenants de cette école de pensée soutiennent que pour les premières phases du développement, les pays en développement ne doivent pas rester prisonniers d'une structure économique basée sur l'exportation de produits primaires à technologie intensive en main-d'œuvre; ils doivent développer leurs marchés domestiques en premier lieu afin d'obtenir une croissance et des changements structurels. La stratégie des besoins essentiels permettra ainsi de diminuer la dépendance (due aux exportations) par rapport au Nord. Dans le même temps, cette stratégie devait permettre d'augmenter les échanges entre pays en développement pour les biens agricoles et manufacturés (Streeten et *al.*, 1981). Cette stratégie n'a cependant jamais été mise en application d'une manière générale¹²; elle a par contre été récupérée par les institutions financières internationales qui en ont donné une version réformiste.

À la fin des années 1970, la Banque mondiale s'est emparée du concept des besoins essentiels. En effet, la politique de redistribution dans la croissance n'avait pu faire ses preuves après le choc pétrolier de 1973. Pour cette institution, il fallait privilégier une approche des besoins essentiels axée sur la prestation de services de base pour les pauvres. Sur le plan

¹² Certains pays comme la Tanzanie, la Birmanie ou le Sri Lanka ont cependant vécu des expériences inédites de développement où la satisfaction des besoins essentiels matériels et immatériels a occupé une place primordiale.

pratique, cela a conduit la Banque Mondiale à promouvoir une stratégie de développement rural, lieu où se concentrait la « pauvreté absolue »¹³ et à privilégier également la lutte contre la pauvreté urbaine en soutenant le secteur informel pour la création d'emplois. La priorité est par ailleurs accordée aux secteurs de base comme l'éducation ou le logement, à travers le soutien des nouveaux projets de développement ciblés sur les pauvres et visant à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cette approche a favorisé le détournement des apports financiers directs aux gouvernements vers les ONG qui sont considérées comme plus adaptées pour la mobilisation locale, la production à petite échelle pour un développement auto-entretenu. Elle met l'accent sur les effets positifs potentiels de l'amélioration du capital humain sur la performance économique. Partant d'une stratégie d'industrialisation et d'investissement dans les infrastructures dans les années 1950 et 1960, on verra alors une ré-orientation des politiques de développement vers la lutte contre la pauvreté dans les années 1970. Cette approche veut minimiser l'ampleur des changements politiques radicaux requis par les besoins essentiels. Elle sera en vogue au milieu des années 1980 parce qu'elle est en phase avec la théorie néoclassique renaissante et l'évolution de la politique et de l'économie internationales en faveur d'un retrait de l'État.

L'approche des besoins essentiels dans sa version radicale, si elle a interrogé le développement comme poursuite de la croissance économique et souligné l'importance de ses dimensions non économiques, n'a eu qu'une influence limitée sur les politiques et les pratiques de développement. Ainsi, la pensée dominante a repris ses droits à la faveur du contexte économique du début des années 1980. En effet, le choc pétrolier ainsi que la chute des prix des matières premières ont

¹³ Selon le document de la Banque Mondiale Développement rural publié en 1975, une personne est considérée comme étant en situation de pauvreté absolue si son revenu annuel était inférieurs à 50\$ et en situation de pauvreté relative si son revenu annuel était supérieur à 50\$ mais inférieur à un tiers de la moyenne nationale.

eu pour effet de détourner l'attention des problèmes de la pauvreté et des besoins essentiels vers les problèmes de stabilisation macroéconomique. Alors que ces derniers requerraient des solutions immédiates de court terme, les premiers étaient perçus comme nécessitant des solutions de long et moyen terme de grande envergure. Cependant, malgré la faible influence de la théorie des besoins essentiels dans les années 1970, quelques-unes de ses propositions seront d'une importance fondamentale dans la poursuite de la réflexion sur le développement. Suite à l'application et aux conséquences des théories néoclassiques remises au goût du jour à travers les programmes d'ajustement structurels au début des années 1980, on observera une résurgence des thèmes de la pauvreté, des besoins et des limites des ressources.

1.6. L'ajustement structurel et la résurgence des théories néo-classiques

Pendant cette période d'échanges et de contestations entre les théories explicatives du développement et du sous-développement, apparaissent graduellement les premiers signes de la mondialisation accompagnés des crises économiques qui vont marquer une rupture dans les débats sur le développement. À partir des années 1960, le contexte international est devenu favorable à l'endettement des pays pauvres. En effet, les pays industrialisés sont à la recherche d'investissements pour le recyclage des pétrodollars dont ils disposaient alors. Les banques occidentales détiennent d'importantes liquidités à des taux d'intérêt faibles et les prix des matières premières semblent garantir les capacités de remboursement des pays en développement. Cependant, les changements de politique économique des pays industrialisés (une forte hausse des taux d'intérêt et du dollar) ainsi que les retournements conjoncturels de la fin des années 1970 (chute des prix des matières premières) vont faire basculer les pays endettés dans la crise (Corm, 1993). Dans ce contexte, le recours aux institutions financières internationales devient un passage obligé pour les pays en développement : c'est le début des programmes d'ajustement structurel. Pour certains analystes, c'est la fin de

l'économie du développement, dans la mesure où toute initiative autonome en la matière est dès lors limitée (Rist, 1996). Pour d'autres, c'est la fin du développement parce que l'économie du développement vit une impasse devant être dépassée par des avancées théoriques et conceptuelles (Latouche, 1988). Cependant, comme le souligne Hunt (1989), malgré un arrêt de la réflexion sur les particularités des pays en développement et la prise en compte de leur spécificité dans l'élaboration d'une théorie du développement, le retour aux thèses néoclassiques aura un impact sur l'analyse du développement. En effet, l'ajustement conduit à un rejet des stratégies développementalistes antérieurement préconisées et à un retour en force de la croissance comme objectif.

Alors que toutes les approches hétérodoxes du développement se sont intéressées à la dynamique de long terme du changement économique, l'analyse néoclassique adhère à une perspective d'efficacité à court terme. Cette analyse se construit à partir des hypothèses de maximisation du profit pour les entreprises et de satisfaction pour les consommateurs; par ailleurs, les forces du marché ont un rôle primordial dans l'allocation des ressources. Cette école veut répondre à deux préoccupations : la promotion des incitatifs individuels et l'usage efficace des ressources à travers l'amélioration du fonctionnement du système marchand (*Ibid.*). Par ailleurs, elles remettent de l'avant la nécessité de promouvoir des échanges internationaux libres sur la base des avantages comparatifs. Ainsi, les analyses structuralistes des termes de l'échange ainsi que la stratégie d'industrialisation par substitution des importations qui avaient été promues par ces analyses seront remises en cause. C'est l'approche non interventionniste qui est privilégiée et les pays seront encouragés à adopter une stratégie de croissance tirée par les exportations (Little et al, 1970). Il s'agit de se spécialiser selon les avantages comparatifs et de laisser libre cours aux prix.

Ce type d'approche conduit à analyser les difficultés rencontrées par les pays en développement selon une perspective bien précise. Tout d'abord, les politiques néoclassiques critiquent

l'approche d'industrialisation dirigée par l'État qui serait la cause des déséquilibres macro-économiques et réaffirme le marché comme le moyen de coordination par excellence. Il s'agit d'une part de réduire les déséquilibres structurels en privilégiant la production et l'exportation de matières premières et d'autre part de favoriser l'investissement privé à travers la privatisation des entreprises nationales. D'autre part, il faut enrayer le déficit budgétaire par l'augmentation des recettes et la diminution des dépenses de l'État. L'accroissement des impôts ainsi que la réduction des dépenses servent alors à augmenter les recettes de l'État. Cette approche a pour objet de générer les devises indispensables au remboursement de la dette. Par ailleurs, il s'agit également de réduire le rôle de l'État, particulièrement de ses interventions dans le champ de l'économie : c'est l'arrêt du soutien aux prix des produits de base, la diminution des dépenses en santé, en éducation et autres services publics. Finalement, l'ajustement porte sur les effectifs et les salaires de la fonction publique, affaiblissant le marché intérieur et la base sociale des régimes. Ces initiatives ont donné lieu à une dégradation des conditions de vie des populations et la croissance, réelle dans certains pays, s'est accompagnée d'une montée des inégalités, d'une dégradation accélérée de l'environnement, de l'accroissement de la pauvreté et des exclusions (Reed, 1999).

L'importance des impacts sociaux et environnementaux des programmes d'ajustement dans les pays en développement, les effets de la mondialisation dans ces pays, mais aussi dans les pays industrialisés, générera des critiques à l'égard du modèle de développement industriel productiviste. Alors que la question du développement n'avait été évoquée jusque-là qu'en rapport avec le sous-développement, elle allait connaître un renouvellement, car la nouvelle analyse s'appliquera aussi bien aux pays développés qu'à ceux en développement. C'est dans ce contexte que les débats entamés au début des années 1970 sur les limites des ressources et les besoins humains referont surface à travers le concept de développement durable.

2. L'émergence du concept de développement durable

La crise économique du début des années 1970, qui s'est matérialisée notamment par la chute du prix des matières premières et la crise pétrolière a constitué un déclencheur qui a suscité de multiples interrogations sur les finalités et les contraintes du développement, assimilé à la croissance et considéré jusqu'alors comme l'unique vecteur du progrès humain. En effet, la poursuite de la croissance économique semblait avoir conduit le monde dans une impasse, dans la mesure où cette dernière échoue à réduire la pauvreté et les inégalités d'une part, mais également parce qu'elle menace les mécanismes de régulation dont dépend la survie de la planète. On observe ainsi un accroissement continu des inégalités dans et entre pays. On rappelle ainsi fréquemment la disparité de revenus entre riches et pauvres. Pour les théories développementalistes, cette inégalité résulte de la dépendance économique du Sud par rapport au Nord. L'approche des besoins essentiels viendra confirmer cette analyse, présentant la satisfaction de ces besoins comme un premier pas vers la dissolution de ce rapport de dépendance. Pour toutes ces approches critiques, un Nouvel ordre économique international s'avérerait indispensable.

Parallèlement aux revendications des pays en développement pour un nouvel ordre économique plus juste, on assiste à une montée des critiques à l'égard du modèle de développement industriel. En effet, l'accroissement de 80% de l'activité humaine entre 1950 et 1990 a des impacts considérables sur les ressources planétaires. Cette consommation abondante des ressources naturelles s'est traduite par une accélération de la déforestation, un déclin des stocks de poisson, une perte des terres agricoles, une diminution de l'eau potable, une perte d'habitat, d'espèces animales et végétales, etc. Ces pertes se sont en outre accompagnées d'une augmentation de la pollution et d'accidents industriels aux conséquences dramatiques. Par ailleurs, on assiste à la même période à une croissance des

ONG de protection de l'environnement aussi bien en nombre que sur le plan des activités : elles se multiplient et forment des coalitions, menant des campagnes contre les institutions financières internationales et les États des pays industrialisés pour le respect de l'environnement. On assiste à la mise en évidence croissante du lien entre les problèmes environnementaux et le modèle de développement industriel.

Une nouvelle idéologie voit alors le jour, s'articulant autour de l'idée d'une autre mondialisation. En dépit des inquiétudes croissantes et des débats sur les limites des ressources naturelles et les inégalités, la mondialisation avait permis jusqu'alors de résoudre provisoirement les diverses crises de surproduction et de sous-consommation à travers l'intégration des processus de production, le commerce ou la publicité (Houtard, 1995). Cependant, la mondialisation représente la dernière frontière du système, de telle sorte qu'il n'existe plus de moyen d'échapper aux contradictions fondamentales portant sur les rapports sociaux, mais aussi sur les rapports à la nature, nouvel objet de controverses¹⁴. La nouvelle idéologie portée notamment par les mouvements sociaux, questionne le processus de mondialisation tout en interrogeant le modèle de développement industriel productiviste relativement à l'environnement, mais aussi en regard de la possibilité pour les peuples de déterminer leur propre modèle (Gendron, 2006). Ainsi, l'apparition du concept de développement durable s'inscrit non seulement dans le prolongement des débats sur le développement, mais également dans la revendication pour une autre mondialisation basée sur des projets de société ou des modèles de développement alternatifs.

Après les différentes critiques adressées au concept de développement depuis les années cinquante, c'est à la critique environnementale que va être attribuée la révolution paradigmatique associée au concept. Alors que certains estiment

¹⁴ Selon l'analyse marxiste, la problématique environnementale représente la seconde contradiction du capitalisme, après les contradictions sociales (O'Connor, 1992).

que le développement durable n'est que le dernier avatar de la perpétuelle requalification du développement (Latouche, 1994; Rist, 1996), d'autres considèrent l'émergence de cette notion comme un renouvellement paradigmatique de l'approche du développement¹⁵ (Waaub, 1991; Strong, 1998).

Selon Lipietz (1989), le modèle de développement industriel repose sur une triple conception du progrès où la science est prédominante, le progrès social est assimilé à la consommation alors que l'État a un rôle régulateur de premier plan. Au sein de cette représentation qui s'applique spécifiquement aux sociétés occidentales et concerne la période des Trente Glorieuses, le progrès technique et la croissance économique ont pour objet d'assurer la consommation et le plein emploi (Gendron, 2004 a, p.72). Au niveau environnemental, cette perspective du développement repose sur trois piliers : le caractère inépuisable des ressources, la nécessité de la croissance et les capacités illimitées de la science et de la technologie dans la résolution des problématiques environnementales (Waaub, 1991, p. 50). Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'assimilation du progrès à la croissance économique et au développement (dans le modèle orthodoxe dominant) fait de la poursuite de cette croissance l'objectif du développement. De ce fait, la réplication du paradigme industriel (l'assimilation de la croissance au développement, de la consommation au développement social et l'exploitation insouciante des ressources naturelles) dans les pays non industrialisés constitue également une des particularités du modèle. Dans ces conditions, un changement paradigmatique doit refléter les changements intervenus ou

¹⁵ Nous utiliserons ici le concept de paradigme dans un sens vulgarisé pour nous référer au modèle de développement. Ceci s'explique par le fait que dans un sens originel, le concept de paradigme est relatif aux sciences, de telle sorte que le changement de paradigme s'applique à l'évolution des sciences. Or, le développement en tant que tel n'est pas une science (l'analyse du processus de transformation qu'il définit est plutôt formalisé par plusieurs approches scientifiques), de telle sorte que le changement de modèle ne peut être associé à un changement de paradigme.

l'abandon des caractéristiques de l'ancien paradigme: (1) l'assimilation du développement à la croissance et la nécessité de cette dernière, (2) l'assimilation du progrès social à la consommation, (3) le caractère inépuisable des ressources et (4) la nécessité de répliquer du modèle de développement occidental au reste du monde. Le développement durable représenterait donc un changement paradigmatique si les solutions qu'il propose parviennent à résoudre les problèmes identifiés au sein de l'ancien paradigme de développement concernant les inégalités et les limites des ressources. L'analyse du développement durable à travers ses définitions, pratiques et outils, sur la base de ce cadre d'analyse permettra d'identifier les points de rupture par rapport au modèle productiviste et à son mode de diffusion.

C'est le débat sur l'épuisement des ressources qui a lancé la critique environnementale du développement assimilé à la croissance et donné lieu à l'émergence du concept de développement durable. Au sein de l'économie de l'environnement qui a engendré ces discussions, les perspectives diffèrent fortement selon que les auteurs sont d'obédience néoclassique ou écologique. Le débat a été principalement porté par les écologistes, ce qui a d'abord limité la discussion sur le développement durable au thème de la durabilité. Cependant, la dimension « développement » va contribuer à la construction du nouveau concept en allant puiser aux sources des critiques antérieures du développement. Les tensions entre ces différents courants se retrouveront dans les propositions avancées pour donner un contenu au développement durable.

2.1. Le débat croissance et environnement

Le débat sur les limites des ressources a émergé à la fin des années 1960 alors que le flux accru de ressources dans les économies, qui a permis de maintenir la croissance économique depuis la Seconde Guerre mondiale, a conduit à un questionnement sur leur disponibilité permanente. Ce questionnement a été porté par le mouvement conservateur

créé dans les années 1930 aux États-Unis (Reid, 1995). Au début des années 1970, la critique de la croissance économique couplée à la croissance rapide de la population va donner à la question des limites un caractère urgent. La publication du rapport Halte à la croissance a lancé le débat sur la croissance. En se basant sur une simulation prenant en compte cinq paramètres (population, production alimentaire, industrialisation, pollution et usage des ressources naturelles non renouvelables), ce rapport conclut à l'effondrement du système mondial quel que soit le scénario envisagé, dans la mesure où la dynamique de cet «écosystème mondial » engendre un renforcement des phénomènes menant à un cercle vicieux.

If the present growth trends in world population, industrialization, pollution, food production and resource depletion continue unchanged, the limits to growth on this planet will be reached sometimes within the next one hundred years. The most probable result will be a rather sudden and uncontrollable decline in both population and industrial capacity (Meadows et al. 1972, p. 23).

Le rapport adopte ainsi une perspective malthusienne dans l'analyse démographique et préconise l'état stationnaire qui veut que la population et le capital soient les seules variables devant rester stables dans un monde en équilibre (Meadows, 1972)¹⁶. Le rapport Meadows lance donc un slogan de « croissance zéro » tout en mettant l'accent sur la redistribution des richesses au niveau mondial. Dans cette perspective, la croissance doit se

¹⁶ Dans *Essai sur les principes de population*, 1798, Malthus avance que la population a tendance à croître de manière géométrique alors que la production agricole croît selon un rythme arithmétique, créant deux dynamiques incompatibles qui aboutiront à la famine et à un ajustement de la population. La thèse de l'état stationnaire avait déjà été proposée par l'auteur classique John Stuart Mill (*Principes d'économie politique*, 1848) qui prévoyait un état stationnaire à la suite de la progression des nations. Pour lui, la non croissance de la population et du capital n'implique pas la fin du progrès et n'est pas incompatible avec l'épanouissement de la liberté individuelle (Cité par Vivien, 2005, p. 32).

poursuivre dans les pays du Sud alors qu'elle doit s'arrêter au Nord. Dans ce débat sur l'influence de la croissance économique sur la dégradation environnementale, les avis seront partagés. Alors que les économistes de l'environnement défendent la poursuite de la croissance, l'économie écologique propose une approche alternative de la problématique environnementale allant au-delà des analyses économiques traditionnelles.

2.1.1. Croissance durable et faible soutenabilité

Depuis ses origines, la pensée économique a adopté une approche instrumentale de la nature, la considérant comme une ressource susceptible d'être exploitée. Pour l'école néoclassique microéconomique, la dégradation de l'environnement est due à une sous-évaluation économique des ressources naturelles qui entraîne leur surutilisation. Parce qu'elles sont limitées, les ressources doivent avoir un prix qui permettrait de les inclure dans le marché, de telle sorte que les mécanismes du marché permettent d'atteindre un niveau optimal de pollution (Godard, 1998). La prise en compte de l'épuisement des ressources naturelles a été formalisée à partir du concept d'externalités. Dans ces conditions, l'intégration des ressources au marché favorise une internalisation des externalités. La marchandisation de l'environnement comme solution à la déperdition des ressources traduit l'ambition de cette école d'appliquer l'outillage économique aux problèmes environnementaux (Gendron, 2006)¹⁷. Cette solution vise à faire basculer dans la sphère économique les éléments environnementaux et à ainsi étendre le domaine de la régulation marchande (Vivien, 2005). Cependant, cette approche se heurte à la limite de l'évaluation économique de l'environnement auquel il ne peut être attribué qu'un prix fictif, dans la mesure où les ressources considérées ne sont pas produites ou même échangées dans certains cas (Harribey, 1997).

¹⁷ Dans sa forme appliquée, cette école a donné lieu à l'utilisation d'instruments économiques dans les politiques publiques en s'appuyant sur les principes pollueur-payeur ou utilisateur-payeur.

L'approche néoclassique macroéconomique représentée par Solow (1974) et Stiglitz (1974), offre une analyse recherchant les conditions d'une croissance économique optimale en présence de ressources naturelles épuisables. Si dans les années 1970, il n'est pas encore question de durabilité, l'analyse proposée aborde tout de même cet enjeu¹⁸. Cette école réduit l'exigence de durabilité à la préservation de façon indéfinie des capacités productives des sociétés humaines. Ces capacités productives comprennent les équipements productifs, le savoir, les compétences et les actifs naturels. La nature est ainsi considérée comme une forme de capital (Godard, 1994; Vivien, 2004). En réponse au rapport Halte à la croissance, ces économistes soutiennent qu'avec un taux d'épargne suffisamment élevé, le stock de capital dont dispose la société, dont la composition peut changer, reste intact d'une génération à l'autre (Vivien, 2003). Cette approche fait l'hypothèse d'une substituabilité quasi illimitée entre les différents types de capital (le capital, les ressources naturelles et le travail) et correspond au scénario de faible soutenabilité¹⁹ (Godard, 1994; Vivien, 2003). Pour les tenants de cette théorie, la non-soutenabilité ne réside pas dans la consommation d'actifs non renouvelables, mais dans le fait que la rente qui en est retirée ne soit pas réinvestie. Cette perspective fait appel à la notion de rente pour qualifier les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles. Cette assimilation vient de l'analyse de la rente foncière historiquement élaborée par la théorie classique. Cette théorie veut que tout bien économique (utile et rare) ait une valeur d'utilité et donc un prix associé. Ce prix, la rente, est déterminé par l'ajustement de l'offre et de la demande du marché. Ainsi, la rente représente le profit retiré du prélèvement

¹⁸ Tel que l'indique Vivien (2005), cela se confirme lorsque vingt ans plus tard, l'enjeu de la durabilité est explicitement posé par Solow (1992) dans une analyse portant une fois de plus sur la question de l'épuisement des ressources naturelles.

¹⁹ Nous optons ici pour le terme soutenabilité au lieu de durabilité car il est généralement utilisé quand il est question de faible ou forte soutenabilité.

de facteurs de production en quantité limitée pour une durée déterminée (Revéret, 1991). C'est sur l'existence et l'usage de cette rente que se basent les propositions de la faible durabilité. Ainsi, Hartwick (1977) propose que les rentes procurées par les ressources naturelles épuisables soient réinvesties dans du capital technique par un système de taxation ou un fonds d'investissement spécifique. Selon Godard et Salles (1991), ce scénario repose sur la thèse de la trajectoire optimale d'épuisement des ressources dans le cadre d'une poursuite indéfinie de la croissance. Cette approche se heurte à l'imperfection des systèmes de prix servant à déterminer la valeur des composantes du capital, à la détermination des équivalences entre types de capital et aux anticipations sur les préférences des générations futures. Compte tenu de ces difficultés, l'analyse macro-économique reconnaît la nécessité d'une intervention raisonnable des pouvoirs publics en ce qui a trait aux innovations techniques et à la production d'informations relatives aux réserves de ressources naturelles.

2.1.2. Décroissance et forte soutenabilité

Le courant de l'économie écologique s'est construit sur la base de la critique de l'école néoclassique. Ce courant qui veut remédier à la sectorialisation des disciplines propose d'aborder la problématique écologique selon une perspective transdisciplinaire. Il sera ainsi initié par des scientifiques d'affiliations disciplinaires multiples : physiciens, économistes, sociologues, biologistes ou ingénieurs (Ropke, 2005). Plusieurs penseurs associés à ce courant veulent comprendre les incompatibilités entre les systèmes économiques et écologiques dans le but d'en proposer un arrimage. Pour eux, l'environnement n'a pas qu'une valeur instrumentale ; en plus de fournir des ressources naturelles, il constitue un système intégré de support à la vie. L'économie écologique réfute donc l'analyse économique de l'environnement et penche pour une approche transdisciplinaire proposant un arrimage entre l'économie et le système environnemental dont il est désencastré (Gendron, 2006). Si l'économie écologique a adopté la perspective commune selon laquelle l'économie et les systèmes écologiques

sont interreliés, il faut cependant noter que cette école ne propose pas un programme uniforme.

L'école de Londres remet en cause l'hypothèse de substituabilité illimitée pour préconiser une complémentarité entre les différentes formes de capital. Selon leur analyse, le capital technique (sur lequel repose l'analyse néoclassique) est produit grâce à de la matière et à de l'énergie dont il a également besoin pour fonctionner. Dans ces conditions, on ne peut envisager une substitution complète du capital naturel par celui-ci. L'objectif de durabilité se comprend donc comme la non-décroissance dans le temps, du stock de capital naturel (Pearce et Turner, 1990). Cependant, d'un point de vue opérationnel, cette école propose une évaluation économique du stock de capital naturel dans le but de permettre une agrégation des différents types de capital. Or, cette agrégation suppose une substituabilité. D'autre part, l'évaluation économique, comme le souligne Gendron (2006), se heurte à la problématique de la monétisation des biens et services environnementaux. Ainsi, bien qu'elle tente de se distancer de l'école néoclassique, l'école de Londres conserve sa prémisse économique pour l'analyse de l'environnement.

Une position plus radicale sera défendue par Daly, qui réfute l'hypothèse de substituabilité des ressources. Ce scénario de durabilité forte requiert le maintien d'un « capital naturel critique » dont les générations futures ne sauraient se passer (Daly, 1990; Costanza et al, 1997). Cette approche veut rompre avec l'analyse économique; elle propose un modèle bioéconomique où l'économie est considérée comme un sous-système d'un système plus englobant constitué par l'ensemble des activités humaines, lui-même compris dans le système plus vaste de la Biosphère (Passet, 1979, p. 11). Il s'agit alors de mettre en place des relations d'insertions entre ces systèmes, où l'économie serait encadrée dans la sphère des activités sociales qui viendraient à leur tour s'insérer dans la Biosphère. Cette approche permet donc de définir les limites écologiques à l'activité humaine. Dans cette perspective, les pertes d'actif naturel doivent être empêchées ou compensées par la réhabilitation d'autres éléments de ce même capital naturel, dans

la mesure où la prise en compte des dommages environnementaux suite à l'activité économique peut intervenir trop tard alors que des seuils écologiques critiques sont déjà franchis (Vivien, 2005). L'exigence de préservation du capital naturel repose sur des règles minimales de prudence qui seront à la base du principe de précaution. Pour Daly (1990), ces règles comprennent trois composantes: (1) les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables doivent être égaux ou inférieurs à leur taux de régénération, (2) les taux d'émission des déchets doivent être égaux ou inférieurs aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ils sont rejetés, (3) l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables doit se faire à un rythme égal ou inférieur à celui de leur substitution par des ressources renouvelables. Cependant, comme le souligne Vivien (2004), la traduction concrète de cette position est loin d'être simple. La difficulté principale réside dans la détermination des limites d'exploitation des ressources naturelles ainsi que dans la définition des conditions de répartition de ces contraintes au sein de la société. Finalement, il est nécessaire de déterminer les institutions qui permettront aux acteurs économiques de prendre les décisions optimales en fonction des différentes contraintes.

Mise en rapport avec la relation entre croissance et environnement, l'approche préconisée par Daly conduit à la reconnaissance des limites biophysiques et à la nécessité de stopper la croissance. Cette perspective favorise la transition vers une économie stationnaire qui ne serait pas incompatible avec le développement. En misant sur le progrès technique et l'extension des services à bas contenu matériel, Daly (1987) fait une différence entre la croissance qui a une connotation quantitative et le développement qui est essentiellement qualitatif:

Simply put, growth is quantitative increase in physical dimensions; development is qualitative improvement in non-physical characteristics. An economy can therefore develop without growing, just as the planet Earth has developed (evolved) without growing (Daly, 1987, p. 323).

L'argument de la croissance nulle ne conduit donc pas à rejeter le développement, mais à le distinguer de la croissance²⁰. Cependant, la confiance au progrès technique qui devrait favoriser la dématérialisation constitue un autre sujet de discordance autour de la question de la croissance. En effet, alors que les néoclassiques conçoivent l'innovation technologique comme un processus automatique qui s'enclencherait suite à la raréfaction des ressources, les économistes écologiques mettent en lumière les limites de la confiance en la technologie. En effet, comme le montre Ekins (1992, cité par Reid, 1995), la diminution de l'impact de l'activité économique sur l'environnement supposerait un développement technologique exceptionnel²¹. Par ailleurs, l'innovation technologique s'inscrit dans un contexte social où s'exercent des rapports de pouvoirs qui conditionnent son émergence (Gendron, 2006).

La proposition de l'économie stationnaire sera fortement critiquée dans la mesure où elle conduit d'une part à une formulation de la durabilité qui implique une action sur la démographie des pays en développement et d'autre part parce que la stabilisation de l'économie que représente la croissance nulle ne garantit pas la non-consommation des ressources naturelles (Godard, 1994; Bernard et al, 2003). En effet, en proposant la dématérialisation de l'activité économique, cette approche ignore les pressions matérielles indispensables à la

²⁰ Avant Daly, John Stuart Mill (1848, cité par Vivien, 2005, p.32) proposait une économie stationnaire où la non croissance du capital et de la population n'est pas incompatible avec l'épanouissement de la liberté individuelle, de progrès moraux et sociaux.

²¹ Ekins formule l'équation suivante : $I=PCT$ où I est l'impact environnemental, P le taux de croissance de la population, C le taux d'accroissement de la consommation et T l'intensité écologique de la consommation et de la production. Une diminution de I de moitié suppose une évolution technologique considérable avec : $I/2 = 2P \times 4C \times T/16$. En supposant un accroissement de la population et de la consommation au Nord et au Sud, T doit être réduit de 91% pour permettre une diminution de 50% de I (Reid, 1995 : 120-121; Gendron, 2001 : 55-56).

satisfaction des besoins de base des populations des pays en développement. L'adoption de cette voie fait reposer les objectifs de durabilité dans ces pays, sur une solution démographique, ce qui va soulever de vives contestations. Une autre approche plus radicale sera proposée par Geogescu-Rogen, favorisant une décroissance par la réduction de la consommation plutôt que de la population.

Bien que Daly, élève de Geogescu-Rogen, se soit inspiré des théories développées par ce dernier, le maître réfute les propositions de son disciple relatives à la croissance zéro et trouve en la notion de décroissance la seule solution possible au problème de l'épuisement des ressources. À la suite de Geogescu-Rogen, l'école de la décroissance estime qu'une croissance infinie est impossible sur une planète finie. Pour Geogescu-Rogen, il s'agit de la justification morale de la croissance et de la priorisation des choix de production afin de « minimiser les regrets futurs ». Ainsi, la production d'une automobile peut être remplacée par la production de charrues utiles aux pays pauvres (Vivien, 2005, p. 100). Il s'agit donc de favoriser la satisfaction des besoins plutôt qu'une approche basée sur l'offre, en mettant l'emphase sur une nouvelle éthique (*Ibid.*). Cette proposition prend en considération la nécessité de satisfaire les besoins des populations pauvres, car elle remet principalement en cause le mode de consommation des pays riches tout en décourageant les pauvres dans la poursuite d'un mimétisme qui ne peut conduire qu'à la catastrophe.

En dépit du fait que cette dernière proposition prend en considération les impératifs des pauvres, plusieurs auteurs considèrent que les débats autour de la durabilité ne questionnent que la dimension environnementale, ignorant les questions socio-économiques (Barrameda, 1995; Hopwood et al., 2005). De cette manière, les perspectives de croissance nulle ou de décroissance sont remises en question.

2.2. Croissance, environnement et développement

Alors que la majorité des analyses relatives aux limites des ressources met l'accent sur les liens entre croissance et

environnement et cherche à identifier les critères de la durabilité, d'autres s'intéressent aux impacts de la prise en compte de l'environnement sur la situation des pays en développement. Ce sont des sociologues, mais également des auteurs issus de la mouvance de l'économie écologique qui défendent une vision plus politique de la problématique de la croissance, ce qui vient confirmer l'hétérogénéité de cette école. À la différence de la perspective environnementale globaliste qui revendique la protection environnementale pour des raisons d'intégrité écologique, la branche activiste considère que la question environnementale est intimement liée à celle des rapports sociaux, car « toute approche de l'environnement est médiatisée par l'ensemble des représentations collectives de la nature que véhicule la société » (Gumucio, 1995; Peterson, 1997).

Selon cette perspective, il n'existe pas de nature pure, mais seulement une nature pour soi, reconstruite socialement et culturellement en fonction de l'homme. Ainsi, la reproduction de l'espèce humaine repose sur la transformation de son environnement naturel. Si cette approche reconnaît l'existence d'un environnement en soi, avec ses limites, elle met surtout l'accent sur les motifs sociaux de la transformation et de la dégradation de l'environnement. Cette dégradation résulte d'une pratique politique ou d'un modèle économique mis en œuvre par des acteurs sociaux responsables sur le plan politique et éthique de leurs pratiques. De cette manière, la relation de l'homme avec le milieu naturel est médiatisée par les rapports sociaux de production. Cette relation se caractérise donc par un accès différentiel à la nature, déterminé par la distribution inégale du pouvoir, du capital et du savoir (Gumucio, 1995, p. 74). Pour cette conception de l'environnement, les analyses économiques ignorent les contradictions sociales qui servent de médiation aux rapports à la nature. Dans la perspective du développement, toute modification du rapport de l'homme à la nature est conditionnée par une modification des rapports des hommes entre eux de telle sorte que la durabilité ne peut se comprendre en marge du sujet social. C'est selon cette vision que doivent être appréhendées les revendications des pauvres des pays en

développement, mais également des pays développés, luttant contre les impacts environnementaux dont ils sont victimes. Pour ces mouvements, il n'est pas question de préserver l'environnement uniquement pour son intégrité, ni de le conserver dans une perspective éco-efficiente, mais bien dans une perspective de satisfaction des besoins²².

However, the main thrust of this third current is not a sacred reverence for Nature but a material interest in the environment as a source and requirement for livelihood; not so much a concern with the rights of other species and of future generation of humans as a concern for today's poor humans (Martinez-Alier, 2002, p. 11).

Cette perception de l'environnement portée par des économistes écologiques introduit une rupture entre les visions au Nord et au Sud. Pendant longtemps, la problématique environnementale a été perçue dans les pays industrialisés comme étant relative à la dégradation environnementale dans les pays pauvres du fait de la croissance démographique (Reid, 1995). Au Sud par contre, cette question était associée au mode de consommation du Nord et à l'inégalité caractérisant l'ordre économique international. Ces inégalités s'expliquent notamment par le fait que l'industrialisation des pays du Nord a reposé sur une appropriation des ressources du Sud pendant la période coloniale (Reid, 1995; Rist, 1996). Ce prélèvement de ressources sur lequel repose la perpétuation du niveau de vie dans les pays industrialisés se poursuit à travers le système du commerce international et la spécialisation des pays du Sud dans l'exportation des matières premières. Cette spécialisation ainsi que l'intensification de l'exploitation des ressources dans le cadre du remboursement de la dette exercent une pression considérable sur l'environnement. Dans la perspective du développement, l'environnement est perçu différemment et les

²² Les mouvements qui revendiquent une justice environnementale et sociale ne se considèrent pas toujours comme des mouvements environnementalistes; leurs pratiques sont qualifiées «d'environnementalisme des pauvres » (Martinez-Alier, 2002).

questions de la durabilité et de l'équité intergénérationnelle sont relativisées dans un contexte où la situation de la génération présente est généralement critique. Ainsi, l'arrêt de la croissance pour cause de protection environnementale dans les pays en développement est vivement décrié (Sachs, 1980). Pour d'autres cependant, la dégradation environnementale est présentée comme une étape à passer sur le chemin du développement, un mal nécessaire.

2.2.1. Croissance pour l'environnement

À la suite du rapport Meadows, les économistes néoclassiques se montrent optimistes quant à la capacité des économies modernes à gérer la problématique environnementale. Grossman et Kruger (1995) traitent ainsi de la relation entre croissance économique et évolution environnementale. Dans un test empirique, ils mettent en rapport le revenu par habitant (PIB par tête) et les mesures de polluants de l'air et de l'eau. Ils arrivent ainsi à montrer que les émissions polluantes augmentent en fonction des revenus jusqu'à une certaine limite, puis décroissent, décrivant une courbe en U inversé communément décrite comme la « courbe de Kuznets environnementale ». À cette courbe, est associée l'explication suivante : dans les pays faiblement industrialisés, la faiblesse de la production donne lieu à de faibles émissions polluantes; par la suite, l'industrialisation entraîne un surcroît de pollution; puis avec l'augmentation de la richesse due à l'industrialisation, l'augmentation de la part des services dans l'économie, le changement de préférence des individus revendiquant une meilleure qualité de vie permet une réduction de la pollution (Grossman et Kruger, 1995). Ainsi, la protection environnementale passe nécessairement par la croissance économique qui devient la solution au problème environnemental. Pour les pays en développement, le message est d'autant plus clair que les auteurs établissent des liens entre niveau de développement des pays et niveau de pollution.

Ainsi que le montrent Damian et Graz (2001), le Sommet de Rio en 1992 a adopté cette analyse, faisant du commerce la solution du développement durable. C'est une approche qui fait de

l'environnement un luxe pour les pays en développement. Cette approche ignore par ailleurs le caractère irréversible ou l'incidence à long terme de certaines pollutions environnementales. D'autre part, la réduction de la pollution n'est pas automatique (le fait du marché), mais fait suite à la mise en place de politiques environnementales dont l'objet est de corriger cette tendance (Zaccaï, 2002). Finalement, le réinvestissement des revenus du PNB dans l'environnement ne va pas forcément de soi, la problématique environnementale pouvant se trouver en concurrence avec la résolution des problèmes sociaux ou la recherche d'investissements rentables à court terme. Dans ces conditions, la courbe de Kuznets ne peut être érigée en principe. La nécessité de satisfaire les besoins matériels dans les pays en développement conduit également au rejet de la croissance zéro.

Ainsi, Georgescu-Rogen (1971) proposera son approche thermodynamique de l'activité économique, science physique s'intéressant aux processus de transformation selon une perspective énergétique. Selon le principe thermodynamique d'entropie, la qualité de l'énergie se dégrade aussitôt que l'on met en œuvre un processus de transformation énergétique; l'énergie prend alors une forme moins disponible et utilisable pour les hommes (Vivien, 2005). Selon ce modèle, l'activité économique aurait alors comme ultime conséquence d'accélérer le processus entropique en transformant la faible entropie (les ressources matérielles et énergétiques) en haute entropie (les déchets). La problématique de l'épuisement des ressources et de la pollution est donc attribuable au caractère entropique de l'activité économique. Dans cette perspective, l'activité économique doit être exercée à des fins significatives, dans la mesure où tout usage de ressources pour la satisfaction de besoins non vitaux signifie la suppression d'une petite quantité de vie dans le futur (Georgescu-Rogen, 1971, p. 21). Cette approche du problème des limites pose la question des priorités dans un monde de rareté potentielle et met en lumière la dimension morale associée aux décisions économiques. Comme le soulignera Daly (1987), la prise en compte de cette question des limites fait émerger deux interrogations relatives à la

croissance: la justification morale de sa nécessité (compte tenu des conséquences dans le futur) et la possibilité physique de sa poursuite (compte tenu de la limite matérielle des ressources). C'est autour de ces questions que vont s'articuler les discussions autour de la croissance économique.

2.2.2. L'écodéveloppement

Derrière les discussions portant sur les rapports entre croissance et environnement, le courant de l'écodéveloppement voit un faux débat qui cache celui d'autres antagonismes plus fondamentaux : ceux des inégalités sociales dans et entre pays. Apparue dans les années 1970 au sein des Nations Unies, le concept d'écodéveloppement a été élaboré à la suite de vifs débats opposant experts et responsables politiques du Nord et du Sud sur le thème développement et environnement. Il sera ensuite repris à Cocoyoc au Mexique en 1974, lors du symposium PNUE/CNUCED portant sur les modes de développement et l'utilisation des ressources naturelles. Cette perspective rompt avec la vision économique dominante qui fait de la croissance économique le déroulement normal de l'histoire des sociétés. Les analyses développées par Sachs questionnent les possibilités d'un autre développement. Pour lui,

Le conflit de plus en plus dramatique entre croissance et état de nature peut se résoudre autrement que par un arrêt de la croissance. L'enjeu est de trouver des modalités et des usages de la croissance qui rendent compatibles le progrès social et la gestion saine des ressources naturelles et du milieu (1980, p. 12).

Il propose donc un développement endogène soumis à la logique des besoins de la population et conscient de la dimension écologique. Sachs (1980) identifie les années 1970 comme une période de crise du développement qui concerne tous les pays. Au Nord, les modes de production et de consommation se caractérisent par le gaspillage des ressources et une pollution élevée. Au Sud, les pays ont enregistré une « croissance perverse » sans développement, soutenue par l'élite occidentalisée. Les pauvres, dans ces conditions, sur-utilisent les

rare ressources auxquelles ils ont accès. La dégradation environnementale est alors attribuable au « maldéveloppement » et non à la croissance démographique. Dans ce contexte de crise du développement, le débat sur la croissance est un faux débat parce qu'un même taux de croissance peut donner lieu à des taux d'exploitation de la nature très différents. Dans ces conditions, la croissance zéro n'est pas une garantie de protection des ressources (Sachs, 1980, p. 29).

Pour Sachs, l'importance de la croissance réside dans ses modalités et dans l'usage qui est fait de son produit, elle peut alors donner lieu au développement ou au « maldéveloppement » qui se caractérise par de fortes inégalités sociales et le gaspillage des ressources. Ce « maldéveloppement » touche particulièrement les pays en développement, dont la croissance s'effectue dans l'inégalité sociale et régionale, aboutissant à la destruction de l'environnement. Ainsi, la recherche de rapports harmonieux entre l'homme et la nature passe par l'instauration de rapports plus équitables entre les hommes, de telle sorte que l'équité intratemporelle devient aussi importante que l'équité intertemporelle (*Ibid*, p. 31).

Pour ce faire, l'écodéveloppement doit reposer sur trois piliers : (1) l'autonomie des décisions et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique, (2) la prise en charge équitable des besoins matériels et immatériels de tous, et (3) la prudence écologique, impliquant la recherche d'un développement en harmonie avec la nature (*Ibid*, p. 32). La croissance quant à elle doit être socialement équitable, environnementalement prudente et économiquement viable (Sachs, 1999, p. 31).

Pour cette approche, la croissance économique ne constitue pas la cause directe de la dégradation de l'environnement, mais apparaît seulement comme un facteur d'amplification de déséquilibres structurels qui sont les véritables causes des problèmes (Godard, 1998, p. 225). L'écodéveloppement rejoint

ici l'analyse néoclassique des externalités à la différence qu'elle rejette l'idée d'une croissance tous azimuts, nourrie par le progrès technologique. À l'image des dépendantistes des années 1950, l'écodéveloppement estime que les principaux déséquilibres sont attribuables aux inégalités sociales et internationales et au mimétisme des styles de vie et des choix technologiques.

Au niveau opérationnel, l'écodéveloppement met l'accent sur les changements institutionnels et politiques nécessaires à la mise en œuvre de ces évolutions. Ainsi, la cohérence entre les exigences de l'approche doit être assurée dans le cadre d'une planification participative ayant pour but de rééquilibrer les pouvoirs entre le marché, l'État et la société civile au profit de cette dernière (Sachs, 1980). L'approche proposée par Sachs se distingue par le rôle primordial qu'il offre à la société civile²³ qui apparaît alors comme un acteur de premier plan du développement. Mais comme le souligne Godard (1998), si la société civile est l'héroïne de l'écodéveloppement, c'est au planificateur que revient le rôle d'intégrer la dimension environnementale aux autres objectifs de développement. Le planificateur est représenté comme un animateur, un négociateur plutôt qu'un décideur.

L'écodéveloppement propose une stratégie de développement endogène qui se distingue des approches mimétiques de développement. Il s'agit de favoriser, pour chaque communauté, le choix de son projet social, de son style de développement, avec des critères de progrès relativisés selon chaque cas. À bien des égards, cette notion d'écodéveloppement propose les bases de ce qui deviendra le développement durable. Bien que la Conférence de Stockholm tenue en 1972 et principalement consacrée à l'environnement, se soit ouverte aux questions du développement, la notion d'écodéveloppement aura une vie officielle courte puisqu'elle sera officiellement condamnée par le département d'État des États-Unis, en raison de son contenu

²³ Dans ce cas, la société civile désigne les organisations qui ne relèvent pas de l'État et qui se distinguent également du secteur privé.

trop radical et dès lors écartée du vocabulaire institutionnel international. Cependant, l'idée d'un développement qui ne soit pas uniquement guidé par des considérations économiques, mais également par des exigences sociales et écologiques va continuer à faire son chemin.

Pour une relecture de la croissance

Parti d'une mise en garde relative à la finitude du monde et à l'épuisement des ressources naturelles, le questionnement sur la relation entre croissance et environnement a d'abord préconisé l'arrêt de cette croissance pour les besoins de préservation des ressources naturelles pour le bénéfice des générations futures. Si Daly a appuyé cette proposition (en arguant pour une distinction entre croissance et développement), les néoclassiques mais également les auteurs développementalistes (l'éco-développement) l'ont rejetée. Pour les premiers, la prise en compte de l'environnement passe par une privatisation des ressources, une internalisation des externalités ou leur prise en compte une fois la croissance entamée.

Les économistes néoclassiques plaident donc pour une poursuite de la croissance aussi bien dans les pays en développement, dans le but de les sortir de la pauvreté, que dans les pays industrialisés, pour les bienfaits que procure la croissance. Pour l'approche de l'éco-développement cependant, le débat sur l'arrêt de la croissance ne se justifie pas compte tenu des inégalités. La question environnementale est donc analysée en regard du lien entre croissance et développement, de telle sorte que la protection de l'environnement passe par une réduction des inégalités. Au bout du compte, si la prise en compte de l'environnement est devenue incontournable, les supports en faveur de l'arrêt de la croissance sont peu nombreux. Cette position trouve un appui dans l'indétermination du lien entre croissance et environnement. En effet, le débat reste entier dans la mesure où le lien de cause à effet est loin d'être établi. Godard (1998) souligne en effet la difficulté d'établir un lien causal entre croissance et environnement. La croissance ne se nourrit pas forcément d'une dégradation environnementale

et il est plutôt nécessaire de prendre en compte les modes de production et de consommation qui définissent des schémas d'industrialisation différents et ont des impacts différenciés sur l'environnement. Berger (1994), indique ainsi que :

It can be argued that economic growth in itself does not necessarily imply environmental damage. Whether and to what degree a growing economy is harmful to the environment depends on its structure (a service oriented society) and production technologies are conceivable that keep the use of resources and the emission of pollutants within the limits of sustainability. From this point of view, environmental degradation has to be related to a specific, industrial pattern of production and consumption (Berger, 1994, p. 774).

Dans cette perspective, même la croissance zéro peut conduire à une dégradation environnementale. Cependant, une croissance non dommageable pour l'environnement nécessiterait, comme signalé précédemment, un degré de dématérialisation important et généralisé que les besoins humains non satisfaits dans les pays en développement ne permettent pas pour le moment.

Dans une perspective de développement, si l'on ne doit pas freiner la croissance, il est nécessaire de la requalifier et de considérer particulièrement les questions de distribution aussi bien économiques qu'écologiques. L'approche néoclassique ne traite pas de la répartition des fruits de la croissance, se contentant de se fier à l'effet de percolation. Sachs, et plus tard Cabeza-Gutés et Martinez-Alier (2001), estimeront que la résolution de la question environnementale dans le cadre du développement passe par une réduction des inégalités. La question environnementale se pose en ces termes aussi bien pour l'écodéveloppement que pour l'échange écologiquement inégal sur lequel nous reviendrons.

La contribution majeure du débat sur le lien entre environnement et développement aura donc été de mettre en lumière le fait qu'en plus des conditions écologiques de durabilité, il existe des

conditions sociales qui influencent la durabilité écologique (Lélé, 1991). Ainsi, pour ces approches, la question environnementale n'est pas seulement une dimension à être prise en compte dans le cadre du développement. Les mesures de protection de l'environnement ne constituent qu'une composante d'un jeu plus complexe d'harmonisation entre les objectifs socio-économiques et environnementaux et si la croissance doit être poursuivie, il s'agit de la redéfinir, car le problème ne réside pas dans la croissance en tant que telle, mais dans le modèle industriel qui la génère et dans la distribution de son produit. La croissance soulève donc une problématique de distribution Nord-Sud, entre classes sociales, mais aussi une question de distribution intergénérationnelle, questions qui se trouvent posées pour la première fois du fait du phénomène d'irréversibilité de l'épuisement des ressources (Gendron, 2006, p. 40).

Toutes ces approches de la relation de l'homme à la nature vont avoir une influence certaine sur le concept de développement durable. Les différentes prises de position sur les questions relatives à l'environnement, à la croissance et au développement vont nettement teinter la formulation institutionnelle du concept de développement durable. Ainsi, la diversité des positions a eu pour avantage de favoriser un élargissement des dimensions à inclure dans la notion de développement durable. Plusieurs compréhensions correspondant aux prises de position précédentes peuvent être identifiées.

2.3. Les définitions du développement durable

Le développement durable est un concept discuté du fait de son caractère polysémique. En effet, après son apparition officielle dans le rapport Brundtland en 1987, il a fait l'objet d'une multitude de définitions. Cependant, la plus connue des définitions reste celle du Rapport Brundtland.

2.3.1. La définition du rapport Brundtland

Pour la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), «Le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent

sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Outre sa célèbre citation, le rapport prend le soin de préciser que :

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de 'besoins' et, plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale font peser sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. (CMED, 1989, p. 51).

Avec cette précision, le rapport Brundtland prend en compte non seulement les problématiques à l'origine du développement durable (limite des ressources et satisfaction des besoins) mais adopte une conception du développement priorisant l'humain. Le rapport opte donc pour une approche du développement durable mettant un accent particulier sur la satisfaction des besoins. Dans cette perspective, il soutient une poursuite de la croissance qui doit permettre de répondre aux besoins humains en s'élevant de 5% à 6% dans les pays en développement et de 3% et 4% dans les pays industrialisés. En fait, la CMED associe à l'idée de développement durable un certain nombre d'objectifs spécifiques dont les deux premiers sont: (1) la reprise de la croissance, (2) la modification de la qualité de la croissance²⁴.

Selon le rapport, la croissance économique est la condition nécessaire à l'élimination de la pauvreté qui cause la dégradation environnementale. Or, pour plusieurs auteurs (Sachs, 1980; Redclift, 1987; Lélé, 1991), le lien entre pauvreté et environnement est loin d'être simple et linéaire. Ce n'est pas la pauvreté elle-même qui cause la dégradation environnementale,

²⁴ Les autres objectifs sont : (3) la satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau et la salubrité (4) la maîtrise de la démographie, (5) la préservation et la mise en valeur de la base de ressources, (6) la réorientation des techniques et gestion des risques, et (7) l'intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans les prises de décision.

mais la répartition et l'accès inégal aux ressources qui conduisent à leur usage inadéquat ou excessif. Le rapport traite cependant de la question des inégalités et souligne que :

Beaucoup de problèmes proviennent de l'inégalité de l'accès aux ressources. L'existence d'un régime foncier inéquitable peut avoir comme effet la surexploitation des ressources sur les terres les plus petites, et l'environnement - comme le développement - en souffre. Sur le plan international, le monopole des ressources peut forcer ceux qui en sont exclus à trop exploiter les ressources marginales (CMED, 1989, p.57).

Il poursuit ainsi : « Les 'perdants' dans les conflits environnement / développement sont ceux qui assument plus que leur part du coût de la pollution, par le biais des effets sur la santé, la prospérité ou des dommages aux écosystèmes » (*Ibid.*). Au vu de ces inégalités, le rapport propose une redéfinition de la croissance en tenant compte de son contenu écologique et de sa répartition. Ainsi, la poursuite de la croissance est assortie de la condition de « faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient répartis plus équitablement » (CMED, 1989, p.61). Les exigences d'équité que posent le rapport pour une réduction des inégalités ont trait entre autres à :

Un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré, [...] et un système international qui favorise des solutions soutenables en ce qui concerne les échanges et le financement (*Ibid.*, p. 76).

Les propositions émises par le rapport relativement au remaniement de l'ordre économique international ont trait à : (1) l'augmentation des ressources à destination des pays en développement, (2) la reconsidération de l'interdépendance du

commerce de l'environnement et du développement²⁵, (3) la nécessité d'un sens des responsabilités dans les investissements des transnationales et (4) l'élargissement de la base technologique. Avec ces propositions, le rapport Brundtland ne rompt pas avec l'ordre économique précédent. Cependant, il mise sur la communauté des intérêts et des problématiques que fait émerger la thématique environnementale pour assurer un changement plus profond : « La commission est convaincue que les intérêts mutuels liés aux questions d'environnement et de développement peuvent aider à engendrer l'élan nécessaire et assurer sur le plan multinational les changements économiques qu'il rendra possible » (*Ibid*, p.108). Cette attitude fait abstraction des conflits sociaux et des rapports de pouvoir entre acteurs et entre pays dans la mise en œuvre du développement durable. Elle reflète la non prise en compte des relations inégalitaires Nord-Sud. Alors que celles-ci avaient jusque-là été présentées comme conflictuelles, la CMED a choisi d'aborder les questions d'environnement et de développement sous le thème de la communauté des problèmes et des voies de solutions²⁶. On s'oriente vers une prise de conscience écologique qui place l'ensemble des pays sur le même bateau, soumis à des « problèmes communs » et devant se plier à des « efforts communs » (CMED, 1989).

En dehors de la question des inégalités, la poursuite de la croissance vise en premier lieu à permettre la satisfaction des besoins. Avec cette proposition, le rapport Brundtland rejette la vision traditionnelle du progrès social qui évalue le bien-être uniquement selon des critères économiques. Le changement de qualité concerne la conception même du développement dans la mesure où la « problématique des besoins et du bien-être doit

²⁵ Cette proposition complète la première avec comme solution le transfert de flux compensatoires pour les pertes encourues du fait des termes de l'échange.

²⁶ Les intitulés des parties du rapport sont formulés comme suit : Première partie : Préoccupations communes; Deuxième partie : Problèmes communs; Troisième partie : Efforts communs.

intégrer des variables non économiques telles l'éducation et la santé comme des fins en soi, la pureté de l'air et de l'eau, la protection de la nature dans toute sa beauté » (*Ibid*, p. 63). Ainsi, le progrès social se trouve redéfini à travers la notion de besoins, bien que l'on puisse souligner le fait que les besoins essentiels soient limités à l'emploi et à la capacité de consommation qu'il procure :

« le besoin primordial est de survivre, c'est-à-dire de travailler » (CMED, 1989, p.64). Cette approche qui fait référence aux besoins matériels uniquement, rejoint la perspective réformiste des besoins essentiels préconisée par les institutions internationales au début des années 1970. La prestation de services de base pour les pauvres ne prend pas en compte les besoins immatériels tels que les droits fondamentaux. Selon l'approche originelle des besoins essentiels, la prise en compte des ces derniers devrait favoriser des transformations structurelles menant à un « autre développement ». C'est une approche qui prend en compte l'ensemble des besoins, matériels et immatériels, et qui présente l'auto-détermination comme l'un des besoins primordiaux. En adoptant une approche restrictive des besoins, le rapport Brundtland, tout en s'adressant particulièrement aux pays du Sud, reste conforme aux pratiques économiques habituelles et renonce à interroger les rapports de force à l'origine de la définition des besoins.

En dehors des besoins des plus démunis, la question de la consommation des plus nantis est abordée en relation avec les limites écologiques à long terme. Le rapport souligne qu' « un niveau supérieur au minimum vital serait envisageable à la seule condition que les modes de consommation tiennent compte des possibilités à long terme » (CMED, 1989, p. 52). Cette approche tient également compte de l'impact des modes de consommation intensifs sur les relations entre plus et moins nantis à travers la promotion de « valeurs qui faciliteront un type de consommation dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre » (*Ibid.*). Cette perspective sur la consommation, si elle nécessite un ajustement pour des raisons de disponibilité écologique et d'équité, ne la remet nullement en

cause. Par ailleurs, une remise en cause de la consommation serait incompatible avec les objectifs de croissance fixés par le rapport.

Finalement, le rapport Brundtland n'établit pas de limite absolue à la consommation des ressources. Il indique ainsi que « sur le plan démographique ou celui de l'exploitation des ressources, il n'existe pas de limite fixe dont le dépassement signifierait la catastrophe écologique » (*Ibid.*, p. 53). Contrairement au rapport Halte à la croissance, le rapport Brundtland considère que les limites physiques sont fonction de la technologie et de l'organisation sociale qui déterminent les capacités de l'environnement à satisfaire les besoins présents et futurs²⁷.

L'amélioration des connaissances et des techniques peut permettre de consolider la base des ressources. Cela dit, les limites existent tout de même et il faudrait, bien avant que le monde n'atteigne ces limites, qu'il assure l'équité dans l'accès à ces ressources limitées, qu'il réoriente les efforts technologiques afin d'alléger les pressions (*Ibid.*, p. 53).

Cette position qui veut tenir compte des préoccupations des pays en développement se fie à la dématérialisation et à l'efficacité énergétique au Nord ainsi qu'à l'accroissement de l'exportation de produits non traditionnels au Sud. Elle préconise donc pour les pays du Sud, une réorientation de la technologie afin de tenir compte des risques. Cependant, en faisant appel aux

²⁷ Aussi bien pour les ressources renouvelables que non renouvelables, la question des limites est relativisée. En ce qui a trait aux ressources renouvelables telles que les forêts ou les bancs de poissons, le rapport indique qu'elles « peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel » (CMED, 1989, p.53). Pour les ressources non renouvelables, comme les combustibles fossiles et les minerais, « Leur utilisation réduit [...] le stock dont disposeront les générations à venir – ce qui ne signifie nullement qu'il ne faut pas les utiliser. Il convient de tenir compte de l'importance critique de la ressource, de l'existence de techniques permettant de minimiser l'épuisement et de l'éventualité de trouver un produit de remplacement » (*Ibid.*, p. 54).

innovations technologiques, le rapport se trouve confronté aux critiques relatives à la technologie soulignées précédemment. La position du rapport Brundtland par rapport à l'innovation technologique reste cependant ambivalente, car elle préconise de « renforcer la capacité d'innovation technologique des pays en développement en particulier, afin de les armer pour relever le défi du développement durable » (*Ibid*, p.71), mais met en garde contre « la confiance aveugle en la science, censée pouvoir tout résoudre, en négligeant les conséquences à long terme des décisions » (*Ibid*, p.73).

Comme on peut le constater, le rapport Brundtland a su soulever l'ensemble des problématiques liées à la relation de l'homme à la nature, mais il reste assez modeste sur les voies de solution. Sur le plan environnemental, le rapport ne tranche pas clairement entre les modalités de conservation et d'usage des ressources. Au niveau social, la définition de la durabilité sociale n'est pas claire non plus, le choix pouvant être effectué entre le maintien des structures sociales existantes ou la mise en place de conditions sociales préalables à un développement durable (Sachs, 1995). Comme l'indique Zaccaï (2002), l'approche proposée par le rapport du CMED doit être interprétée dans le sens d'une recherche de compromis entre Nord et Sud : il s'agit dans la définition de la relation environnement - développement, de prendre en compte les préoccupations du Sud sans porter atteinte aux acquis du Nord et plus précisément au style de vie des pays industrialisés. Ce faisant, le rapport Brundtland évacue toute allusion politique relative à une requalification réelle du développement. Cette requalification impliquerait une redistribution des ressources et donc une planification de la production, ce qui suppose l'existence d'un planificateur au lieu du libre fonctionnement du marché.

Cependant, la notion de développement durable émerge suite à un constat : la nécessité d'un changement dont dépend la survie de l'espèce humaine (Waaub, 1991). Ce constat fait suite à la prise de conscience des problèmes associés au paradigme industriel du développement, en particulier, à son incapacité à donner des réponses adéquates aux problèmes qu'il a lui-même

généérés. De ce fait, malgré l'ambiguïté conceptuelle du développement durable, le rapport Brundtland ouvre une toute nouvelle perspective dans la manière d'aborder le développement. En effet, son originalité se situe tout d'abord dans la prise en compte du long terme à travers le concept de générations futures. Le concept de développement durable remet en cause la prémisse selon laquelle le développement (compris comme progrès et croissance) conduisait inévitablement vers des jours meilleurs pour tous, ce qui ferait en sorte que les générations à venir ne pourraient qu'être mieux loties que les générations présentes. Cette prise en compte du long terme constitue une remise en cause fondamentale du progrès et de la modernisation. En second lieu, la prise en compte des préoccupations écologiques remet en cause la confiance en la science et la technique sensée, dans le cadre du développement, permettre une domination de la nature²⁸.

Néanmoins, si l'expression et l'idée de développement durable font l'unanimité, le rapport Brundtland n'en épuise pas le contenu, ce qui laisse aux acteurs qui s'en emparent, la possibilité de le modeler selon leurs points de vue, leurs intérêts et systèmes de valeurs. Pour Theys, le développement durable tel que défini par le rapport Brundtland représente « une ambiguïté potentiellement très riche, mais extrêmement propice à la mauvaise foi » (2001, p. 271). En effet, le rapport a laissé en suspens la détermination des moyens pour venir à bout des problématiques soulevées dans le débat sur la relation entre développement, croissance et environnement, ce qui va donner lieu à de multiples interprétations.

D'une manière générale, le rapport Brundtland a offert une approche normative du concept : la durabilité du développement proposé est opposée à la non-durabilité du modèle antérieur. Or la définition de cette nouvelle norme à laquelle doit désormais se conformer le développement reste ambiguë du fait du caractère conciliant du rapport. On se retrouve donc avec une diversité

²⁸ Même si cette remise en cause reste partielle.

d'interprétations qui peuvent donner lieu à des approches très différentes. Ainsi, le processus d'émergence d'un paradigme qui serait bâti autour du concept de développement durable passe nécessairement par l'identification et la clarification des valeurs qui lui sont associées (Theys, 2001). La multiplicité des interprétations souligne ce processus dont l'objectif est d'arriver à une acceptation généralisée des principes de base du concept. La problématique à laquelle se retrouve donc confrontée le concept de développement durable est celle de la spécification de la norme et des acteurs qui y procéderont. De ce point de vue, le développement durable ne doit pas être présenté comme un objectif à atteindre, mais plutôt comme un construit.

Il faut admettre que le développement durable n'est pas ce pour quoi il se fait souvent passer et il est souvent pris : « un idéal-type » qui serait défini une fois pour toutes par ses composantes majeures (et par qui donc?) et à la réalisation duquel il faudrait se consacrer, mais que son contenu est au contraire à construire [...] (Jollivet, 2001, p.107).

Il est alors nécessaire de distinguer le concept de développement durable et les principes qui lui sont associés, des formes et contenus variables qui s'en réclament. Cette variabilité fait écho au mode d'appropriation des principes opérationnels qui seront promus dans le cadre de son opérationnalisation.

2.3.2. Les différentes acceptations du développement durable

La définition du rapport Brundtland, dans sa recherche de consensus, laisse une large place à l'interprétation. Adopté par une multitude d'acteurs issus aussi bien du monde des affaires, des gouvernements, des activistes environnementaux ou des défenseurs d'un monde plus juste, le développement durable donne lieu à des interprétations diverses et à des pratiques plus ou moins en rupture avec le modèle de développement productiviste dont la critique lui a donné naissance. En se référant aux prises de position dans le débat sur la relation entre croissance et environnement, on peut identifier trois tendances (Gendron et Revéret, 2000; Hopwood et al, 2005).

La première interprétation favorisant le statu quo est qualifiée de conservatrice; elle rejette l'idée d'une contradiction entre croissance et environnement. Cette compréhension du développement durable est attribuable à l'école néoclassique qui envisage la question environnementale sous l'angle de la correction des problèmes environnementaux une fois la croissance amorcée. Dans cette perspective, la nécessité de changement est reconnue, mais ni la société, ni l'environnement ne sont considérés comme faisant face à des problèmes insurmontables. Le développement est ici assimilé à la croissance de telle sorte que cette dernière représente la solution aux problèmes identifiés. De ce fait, les changements envisagés représentent des ajustements à la marge et le développement durable est assimilé à la « croissance durable ». Cette position unipolaire du développement durable est particulièrement défendue par le milieu des affaires (Gendron et Revéret, 2000).

La seconde perspective, bipolaire, veut réconcilier économie et environnement. Amorcée par l'économie écologique qui adopte une approche systémique, cette conception du développement durable utilise des catégories d'analyse économique pour la protection de l'environnement (Gendron et Revéret, 2000). Or, l'harmonisation de ces deux sphères peut prendre des formes assez contrastées selon la conception de l'économie et le type d'articulation du champ économique avec le champ social et politique (*Ibid.*). L'approche économique soutient la gestion marchande de l'environnement à partir de taxes ou de permis échangeables. Ainsi, on assiste à une domination absolue de la logique économique et particulièrement marchande. Or, l'économie ne se limite pas au marché, elle repose sur des institutions sociales et est encadrée dans un système politique. Dans cette perspective, la valeur de l'environnement dépend non pas de courbes d'offre et de demande de biens et services environnementaux, mais de compromis sociaux sur l'usage de l'environnement (Gendron, 2006). Bien que cette approche ne permette pas plus que la première une harmonisation des deux

logiques, elle favorise le questionnement de l'économie comme principe organisateur de la société.

Une troisième conception du développement durable, initiée par l'UICN, adopte une approche tripolaire, avec cette fois-ci la reconnaissance de la dimension sociale aux côtés de l'écologie et de l'économie. Cette approche reconnaît d'une part la non substituabilité des dimensions sociale, écologique et économique et vise d'autre part à émanciper les sphères sociale et écologique de l'économie, tout en mettant l'accent sur les besoins fondamentaux et l'équité²⁹. Selon cette perspective, les principes sur lesquels repose la notion de développement durable sont donc l'équité, l'efficacité et l'intégrité.

L'idée de base est donc de définir trois pôles inter-reliés, soutenus par des logiques différentes. Cependant, cette position intégrative couve des dissensions potentielles selon la priorité accordée à chacun des trois pôles. Pour Gendron et Revéret (2000), l'harmonisation des trois pôles ne va pas forcément de soi et peut donner lieu à des résultats très différents selon l'importance accordée à chacun des pôles. Dans un scénario de faible soutenabilité et de possibilité de substitution des différents types de capital, « les objectifs sociaux peuvent être compensés par une bonne performance environnementale qui elle-même peut céder le pas à d'excellents résultats économiques » (Gendron et Revéret, 2000, p.120). À l'inverse, la durabilité forte et la nécessité de maintien d'un capital naturel critique posent l'environnement comme une condition incontournable, ce qui du même coup, rejette la nécessité de satisfaction des besoins fondamentaux en se basant sur des considérations environnementales, mais ignore les rapports sociaux à la base de la dégradation environnementale. Ces difficultés illustrent la complexité inhérente à l'opérationnalisation de la version tripolaire du développement durable.

²⁹ L'équité renvoie non seulement à des considérations Nord-Sud mais également à la question de pauvreté qui n'est pas toujours associée aux considérations géographiques et générationnelles.

Pour être effectif et dépasser son statut de slogan, le développement durable doit être compris comme un **agencement hiérarchisé** des pôles économie, environnement et société où le développement social est envisagé comme un objectif, l'économie comme un moyen et l'intégrité de l'environnement comme une condition, l'équité étant à la fois un moyen, une condition et une fin du développement durable (Gendron & Revéret, 2000). Dans cette perspective, le développement doit respecter l'intégrité de l'environnement en préservant les grandes régulations écologiques (climat, biodiversité, eau etc.) et contribuer effectivement au mieux-être des personnes et des sociétés; l'économie étant instrumentalisée à cette fin. De cette manière, les décisions doivent être évaluées au regard des objectifs sociaux et environnementaux, ce qui a des implications politiques fondamentales.

Dans la pratique en effet, le niveau d'intégration ou la configuration des différentes dimensions n'est pas fixé au départ. Cette indétermination permet à la notion de développement durable d'ouvrir un espace de négociation, de telle sorte que l'intégration dépend directement de la participation. En effet, les différents objectifs (ou pôles) sont portés par des acteurs et on observe aussi l'émergence de conflits ou la formation d'alliances entre ces acteurs, dans le but de favoriser la prise en compte d'un intérêt en particulier (Jollivet, 2001; Zaccai, 2002). De là découle l'appel à la participation, car cette dernière favorise l'émergence des différentes dimensions à prendre en compte ainsi que les manières de le faire (*Ibid.*). Il faut cependant noter que la « situation d'équilibre » entre les trois pôles et donc le contenu opérationnel du développement durable, dépend également des rapports de force entre acteurs. Dans ces conditions, la poursuite d'un développement durable nécessite non seulement une approche hiérarchisée des composantes du concept, mais également un cadre d'opérationnalisation favorisant cette hiérarchisation.

2.4. L'opérationnalisation du développement durable

L'opérationnalisation du développement durable a constitué l'un des objectifs du Sommet de la Terre organisé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio vingt ans après celle de Stockholm. Les principes contenus dans la déclaration de Rio sont centrés sur cinq dimensions qui viennent compléter celles antérieurement identifiées par le rapport Brundtland. Il s'agit de : l'efficacité économique (principes 8, 12, 16), la protection environnementale (principes 4, 7, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 23), l'équité (principes 1, 3, 5 et 6), la gouvernance (principes 2, 9, 20, 21, 22 et 27) et la paix (principes 24, 25, et 26)³⁰. La mise en œuvre de ces dimensions fait appel à des principes opérationnels tels que la précaution, la responsabilité, la coopération, la participation et la transparence.

D'une manière générale, il est abondamment fait appel à la coopération aussi bien pour assurer l'équité, protéger l'environnement ou ajuster le système économique international. En fait, si l'objectif d'équité et d'élimination de la pauvreté ne fait pas l'objet d'approche opérationnelle formelle (il est question de droit au développement ou à une vie saine, au lieu de satisfaction des besoins, ou de coopération pour la réduction de la pauvreté), les questions économiques, mais surtout environnementales sont soumises à des principes clairs. Ainsi, les principes de précaution et de participation sont de nature à introduire des modifications importantes dans les processus de décision (Chassande, 2002).

2.4.1. La précaution

L'adoption de la convention sur la diversité biologique et celle sur le climat montrent l'acceptation quasi généralisée du principe de précaution, étant donné que dans les deux cas, aucune certitude n'a été scientifiquement prouvée. Le principe de précaution dénonce ainsi la confiance placée en la science et en sa capacité d'apporter une preuve de l'existence ou non d'un

³⁰ Les principes de Rio font l'objet de l'annexe 1.1.

dommage. Ce principe ne représente pas une solution au problème de l'incertitude, mais contribue à la reconnaissance de cette incertitude et à sa prise en compte continue. De la sorte, la prise en considération des situations de risques fait émerger l'enjeu de l'élaboration de procédures collectives selon deux voies concurrentes : l'expertise et les débats publics impliquant les citoyens (Godard 1999, p.48). Cependant, si le processus scientifique peut s'affranchir du processus démocratique pour dicter la décision, une procédure délibérative publique ne s'appuyant sur aucune expertise scientifique ne peut s'apparenter qu'à un tâtonnement. Dans ces conditions, l'interprétation pratique du principe de précaution passe nécessairement par l'articulation de ces deux voies.

Cette perspective par rapport au est à la base de la proposition d'évaluation des impacts environnementaux, qui ont pour objet de fournir une information adéquate sur les projets de développement, en particulier les conséquences sociales et environnementales ainsi que les mesures d'atténuation envisageables. Le processus d'évaluation doit par ailleurs impliquer des membres des communautés affectées par l'activité économique. D'autre part, le plan d'action produit suite au sommet de Johannesburg, recommande l'usage des études d'impact dans le but d'encourager la responsabilité sociale corporative. D'une manière générale, l'intégration de la dimension environnementale dans la prise de décision économique a favorisé la considération du principe de participation comme étant incontournable dans l'opérationnalisation du développement durable.

2.4.2. La participation

La participation publique est présentée comme une nécessité dans les principes 10, 20 et 22 de Rio. Par ailleurs, l'Agenda 21 présente la participation publique comme un pré-requis à la réalisation du développement durable³¹. Dans le même ordre

³¹ Agenda 21, Chapitre 10.

http://www.agora21.org/rio92/A21_html/A21fr/a21_10.html#moye.

d'idées, la déclaration politique issue de Johannesburg recommande la participation publique dans le cadre de la conservation des ressources et de la promotion du développement durable³². Cette participation est assortie d'une nécessité de transparence de l'information qui pourra servir à la prise de décision. Bien qu'elle soit limitée à la gestion de l'environnement, l'appel à la participation dans le cadre de la prise de décision favorise le renouvellement des modalités d'exercice du pouvoir et du rapport du gouvernant au gouverné. En fait, la problématique environnementale a grandement contribué à ce changement.

Les conflits inhérents au traitement des questions environnementales et plus tard à celles du développement durable ont favorisé l'invention et la diffusion de nouveaux instruments (Lascoume, 2005). Les changements se sont amorcés avec l'accès public à l'information environnementale qui s'est généralisé à la fin des années soixante-dix avec les études d'impact environnemental. Cela permettait aux citoyens de discuter et même de contester les décisions publiques (*Ibid*, p. 104). Avec le principe 10 de Rio, l'accès à l'information s'est mué en droit avec la possibilité de poursuites judiciaires pour réparations et dommages dans le domaine environnemental. Cette approche, si elle est encore expérimentale dans certains pays, connaît des développements intéressants comme c'est le cas avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE).

L'approche délibérative pour la résolution des questions environnementales résulte d'une part de la complexité et de l'incertitude caractérisant ces questions et d'autre part de la reconnaissance de la pluralité des savoirs et compétences ainsi que des limites du savoir scientifique. Elle contribue de ce fait à une analyse partagée des problèmes et à une construction conjointe des solutions, ce qui ouvre la voie à une multitude de

³² Déclaration de Johannesburg sur le développement durable.

http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POI_PD.htm

possibilités. Ce renouvellement du processus de prise de décision politique, amorcé dans le domaine environnemental, initie une nouvelle ère où la confrontation des intérêts et des valeurs contribue à légitimer la décision. Les problématiques relatives au développement durable constituent un terrain d'expérimentation privilégié du principe de participation, car comme mentionné précédemment, la participation joue un rôle prépondérant dans la hiérarchisation des pôles du développement durable. Cependant, comme dans le cas avec la précaution, elle peut prendre des formes variables selon le degré d'engagement des participants qui peut aller de la passivité à l'automobilisation (André et al. 1999, p. 180)³³. Ainsi, en tenant compte de la variabilité de la participation, les formes d'intégration des trois pôles peuvent être très diverses. En dépit de ces limites, le principe de participation permet d'ouvrir un espace de négociation propice à l'expression de voies alternatives. On assiste ainsi à un processus d'appropriation du concept par plusieurs catégories d'acteurs qui en défendent des interprétations divergentes

2.5. Les avenues du développement durable

La mise en œuvre du développement durable fait abondamment appel à la participation des différents groupes de la société. Au sein de ces groupes, deux tendances se dessinent qui rejoignent le questionnement initial relatif à la croissance économique formalisé par Daly (1987) : la justification morale de sa nécessité et la possibilité physique de sa poursuite. Alors que plusieurs chercheurs (Partant, Latouche, Rist) ainsi que certaines ONG (ROCADE, ATTAC) questionnent le concept de développement associé à la croissance et la justification morale de cette dernière, l'essentiel du débat sur le développement durable,

³³ Les différentes sortes de participation identifiées par les auteurs sont : la participation passive, la participation moyennant incitations matérielles, la participation à la transmission de l'information, la participation par consultation, la participation fonctionnelle (audience publique ou comité de suivi), la participation interactive (médiation ou négociation) et l'automobilisation.

comme nous l'avons vu, maintient la croissance comme essentielle au développement durable, quitte à la redéfinir afin d'assurer les possibilités physiques et l'acceptabilité sociale de sa poursuite.

2.5.1. La décroissance durable et la simplicité volontaire

À la suite de Georgescu-Roegen, la perspective de la décroissance durable envisage le passage d'une économie expansionniste vers une économie sobre. Qu'ils soient en faveur d'un après développement et d'une « décroissance conviviale » (Rist, 1994; Latouche, 2003) ou d'une redéfinition de la notion galvaudée de développement (Comeliau, 2003; Harribey, 2005), ils s'accordent tous pour une réinvention de l'imaginaire en matière de changement social (Vivien, 2005, p. 98). Les perspectives d'opérationnalisation de cette approche divisent les partisans de cette école entre ceux qui rejettent totalement la croissance économique et le concept de développement et ceux qui envisagent une révision du modèle afin de tenir compte des besoins immédiats des plus pauvres et ainsi de favoriser la croissance économique dans ces pays pendant une période de transition.

Les partisans d'une alternative radicale estiment que le développement durable n'est qu'un concept alibi, faisant suite aux perpétuelles requalifications du développement (Latouche, 2003). En effet, pour les tenants de l'après développement, l'accent est mis sur les limites organisationnelles posées par la satisfaction des besoins. Ivan Illich (1973) l'un des précurseurs du mouvement après-développementaliste, propose l'instauration d'une société conviviale au sein de laquelle les individus inventeraient eux-mêmes leur vie, répondant à leurs besoins, plutôt que de laisser ce soin à l'industrie. Ce changement vise à permettre l'émergence de moyens alternatifs de satisfaire les besoins, où l'homme contrôle les outils qui l'entourent, de telle sorte que le débat sur ce contrôle ne soit pas abandonné aux spécialistes. Dans ces conditions, il s'agit d'identifier un seuil de développement optimal où la satisfaction des besoins par l'industrie ne nuit pas à la liberté humaine

d'effectuer des choix sur ces besoins et les manières de les satisfaire. L'existence de ce seuil contraint alors à une auto-limitation des besoins et à l'élaboration d'une « norme du suffisant » qui se matérialise par l'adoption d'un comportement basé sur la simplicité volontaire (Daly, 1979, Sachs, 1980, Latouche, 1994). Cette limitation vise non pas à réduire les plaisirs, mais à éviter ceux qui dégradent les rapports à l'autre. En dépit des apparences, cette approche s'adresserait également aux pays pauvres, leur offrant ainsi la possibilité d'éviter l'étape industrielle dans leur trajectoire de développement pour accéder directement à un « équilibre post-industriel » (Vivien, 2005, p. 103).

Sur le plan pratique, comme l'indique Smouts (2005, p.7), cet argumentaire idéologique qui vise un changement radical interdit pour le moment toute « discussion avec les acteurs sociaux économiques et donc toute possibilité de peser à court terme sur les décisions ». Dans le même ordre d'idées, les partisans de la relecture du développement préconisent une redéfinition de la notion car même s'il faut retirer à la croissance son statut d'objectif central, on ne peut éliminer sa nécessité d'un revers de la main. Par ailleurs, écarter le raisonnement économique relève d'une « assimilation persistante et totalement illégitime de l'économie à l'économie marchande » (Comelieu, 2003, p. 121). La redéfinition du progrès social, si elle doit tenir compte des souhaits d'une société déterminée, doit également s'inscrire dans la perspective mondialisée qui caractérise les problématiques actuelles. Au sujet du rejet pur et simple du développement, Comelieu (2003, p. 31) indique qu'« un tel rejet paraît aujourd'hui dangereusement irréaliste, en raison des problèmes concrets irréversibles qui ont été créés par plusieurs siècles de domination de cet occidentalocentrisme ». Un retour à une société traditionnelle idéalisée semble impossible et d'autre part, il est urgent de s'attaquer aux réalités, de prendre en compte les perspectives d'avenir et les marges de manœuvre qu'ouvrent les débats actuels. Ainsi, cette seconde perspective se rapproche davantage des débats actuels sur le développement durable à la différence qu'elle met un accent

particulier sur la dimension politique voulant que le développement, au-delà des problèmes conceptuels, techniques et économiques, constitue d'abord un défi politique. Cette tâche en est une de longue haleine qui n'en est qu'à ses débuts dans la recherche d'orientations nouvelles pour le progrès social. Cette option reste cependant marginale car la recherche d'alternatives sociales induit une prise en compte des incidences environnementales de l'activité économique qui a des incidences sur les relations Nord-Sud.

2.5.2. L'échange écologiquement inégal

Dans le processus d'opérationnalisation du développement durable, c'est la dimension environnementale (plus spécifiquement les problèmes environnementaux globaux), qui a pris le pas sur les enjeux sociaux. Ainsi, si la question des limites des ressources favorise une mobilisation importante dans les pays industrialisés, c'est au détriment des pays pauvres. En effet, la question des inégalités est loin d'être résolue, car les rapports Nord-Sud qui les génèrent sont renforcés avec l'ouverture croissante des économies. En 20 ans (1976-1996), on n'a pas pu observer une déconnection physique entre la croissance économique au Nord et l'importation de ressources non renouvelables du Sud. Au contraire, on constate une détérioration des termes de l'échange de ces produits primaires en provenance du Sud. Cette détérioration empêche une internalisation des externalités environnementales dans les prix des produits. De cette manière, on assiste à un transfert de richesse du Sud vers le Nord, phénomène désigné par le concept d'échange écologiquement inégal (Muradian et Martinez-Alier, 2001, p. 289).

Développé par les économistes écologiques Martinez-Alier et O'Connor en 1999, ce concept sert à revendiquer un nouvel ordre international plus respectueux de l'humain et de l'environnement. Dans la même veine que Sachs, ces auteurs n'entendent pas remettre en cause la croissance et son vecteur principal, le commerce international. Avec le concept d'échange écologiquement inégal, ils se situent dans le courant de

l'écologie politique et des théories du sous-développement. Ils s'alignent donc sur l'école de la dépendance de Emmanuel (1972) et Amin (1973), qui avaient mis le doigt sur l'inégalité des échanges internationaux sensés favoriser l'enrichissement de tous les échangistes. Pour eux, la théorie de la dépendance ne permet pas de saisir l'ampleur de l'inégalité dans la mesure où elle considère le travail comme principal déterminant de la valeur. Or, dans le cas des ressources naturelles, la proportion du travail par rapport à la valeur est en général minimale, de telle sorte que les facteurs non marchands sont indispensables pour saisir toutes les implications des industries d'exploitation des ressources naturelles. En complément aux inégalités économiques et sociales engendrées par les échanges, ces auteurs soulignent les inégalités écologiques induites par ces mêmes échanges.

Pour Muradian et Martinez-Aliez (2001), le libre échange conduit non pas à une détérioration générale de l'environnement, mais permet simultanément une amélioration des standards environnementaux et une croissance économique au Nord et une stagnation économique et une détérioration de l'environnement au Sud. En effet, ces pays spécialisés dans l'exploitation des ressources naturelles et par ailleurs endettés pratiquent une exploitation intensive de ces ressources afin de répondre à leurs obligations, ce qui contribue à une chute des prix des produits en question. Par ailleurs, la trappe de spécialisation dans laquelle ces pays se trouvent pris engendre un excès d'offre de produits primaires qui contribue également à la chute des prix. Avec la prise en compte de la problématique environnementale, les auteurs montrent que l'exportation de produits de base des pays en développement vers les pays développés, à des prix qui ne prennent pas en compte les externalités locales et l'épuisement des ressources, contribue à accentuer les inégalités entre ces deux types de pays. Il en résulte une dette environnementale découlant de conflits distributifs au niveau écologique. Cette situation découle principalement de l'incapacité des pays pauvres à internaliser les externalités locales généralement non comptabilisées. Si le

commerce international n'est pas en voie d'être abandonné, l'approche néoclassique en termes de droits de propriété ou d'internalisation des externalités ne constitue pas une solution pour les pays en développement. C'est plutôt le manque de pouvoir politique et économique de ceux qui souffrent des externalités qui explique l'émergence de l'échange écologiquement inégal, car : «Les externalités ne sont pas tant le produit des défaillances du marché que de celui de la capacité de certains à parvenir avec succès à reporter les coûts sur d'autres » (Cabeza-Gutés et Martinez-Alier, 2001, p. 181).

Externalities can be seen not so much as 'market failures', but as 'cost shifting successes' allowed by social asymmetries in the distribution of (mostly de facto) property rights, income and power (Muradian and Martinez-Alier, 2001, p. 289).

Ce concept met donc l'accent sur l'absence d'option alternative s'offrant aux pays en développement en termes de modification des produits exportés, d'internalisation des externalités ou d'application du principe de précaution. En effet, toute internalisation des externalités environnementales issue des processus d'extraction des ressources naturelles doit passer par leur conversion dans un système de prix, ce qui pose la difficulté de l'unité commune d'évaluation des externalités, mais surtout du fait que l'évaluation dépend de la distribution du revenu et du pouvoir. D'autre part, le marché ne représente pas une arène universelle pour la résolution des conflits, comme en témoignent les mouvements sociaux luttant pour la justice sociale et environnementale. Ces derniers utilisent en effet des mécanismes fondés sur des principes et des valeurs hors-marché (Martinez-Alier, 2002).

En effet, des conflits peuvent émerger lorsqu'il est question de compensation pour des externalités environnementales compte tenu des différences de standard d'évaluation : monétaire pour l'économie et basée sur des valeurs différentes dans le cas des

communautés³⁴. Dans ces conditions, il est difficile d'établir des indicateurs consensuels de développement durable puisque les perceptions des acteurs sont basées sur des valeurs différentes. Cependant, en situation d'asymétrie de ressources et de pouvoir ainsi que d'externalités difficilement mesurables, des mécanismes qui incluent les méthodes participatives de résolution de conflit, les méthodes multicritères d'aide à la décision ou l'évaluation intégrée, représentent une approche innovante de mise en œuvre de la durabilité³⁵. Dans une situation impliquant la prise en compte simultanée de divers objectifs, il n'existe pas de solution optimale mais une gamme de solutions acceptables. Ces nouvelles approches méthodologiques ont des conséquences sur le plan théorique et remettent en cause l'outillage théorique et méthodologique de l'approche économique néoclassique pour l'analyse du lien entre environnement et développement. Ces nouvelles méthodes de résolution des problèmes impliquent une révision des indicateurs habituels servant à évaluer le développement. Dans le cas des ressources naturelles, une prise en considération des coûts sociaux et environnementaux, autrement que par les indicateurs monétaires, est indispensable car avec le produit, sont aussi exportés des terres fertiles, de l'eau potable, la santé des populations, etc., qui découlent de l'exploitation, mais ne sont pris en compte nulle part. Dans ces conditions, l'analyse de la problématique de l'exportation des matières premières nécessite une approche institutionnaliste du fait de l'inégalité de la distribution du pouvoir entre groupes d'acteurs dans un même pays mais également du rôle déterminant des entreprises transnationales (Muradian et Martinez-Aliez, 2001, p. 288). La théorie de l'échange inégal est encore en cours d'élaboration, notamment sur les questions méthodologiques, mais elle soulève des problématiques allant dans le sens d'une relecture, à la

³⁴ Il est question de la valeur à attribuer à la perte de biodiversité, à la qualité de vie, aux droits humains etc.

³⁵ L'évaluation multicritères en situation d'absence d'unité commune de mesure permet la comparaison rationnelle de décisions alternatives basées sur des échelles de valeurs distinctes.

lumière des approches institutionnalistes, des stratégies de développement dans les pays pauvres exportateurs de matières premières. Cependant, dans le cadre de l'opérationnalisation du développement durable, ce sont les approches lancées par les entreprises dans le cadre organisationnel qui prennent le pas sur les réformes structurelles.

2.5.3. La responsabilité sociale corporative

Suite aux pressions exercées par les groupes sociaux pour une prise en charge des impacts de l'activité industrielle par les principaux responsables, les entreprises se sont emparées du concept de développement durable. Les entreprises représentent en effet les agents centraux de l'économie mondialisée et les principaux contributeurs à la dégradation environnementale, que ce soit au niveau local ou planétaire (Lefèvre, 2006). Ainsi, dès Rio, elles se sont organisées à travers ce qui est devenu le *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)* afin de formaliser le rôle qu'elles entendent jouer dans la mise en œuvre du développement durable. Il s'agit pour elles de ne plus être perçues comme étant à l'origine des problèmes environnementaux, mais plutôt à la base de la solution. Ainsi, en 1991 en préparation du sommet de Rio, elles mettront l'accent sur les programmes volontaires initiés par l'industrie. Selon cette perspective, la régulation du processus de développement durable doit être confiée au marché. Pour les entreprises, les normes publiques peuvent constituer des obstacles à ce processus, ce qui n'est pas le cas des normes privées. Elles proposent donc une privatisation de l'opérationnalisation du développement durable qui se trouve de plus en plus assimilée à l'élaboration d'initiatives volontaires de responsabilité sociale corporative. La mise en œuvre de cette approche donne lieu à l'instauration de normes techniques, de codes de conduite ou d'initiatives diverses issues de l'industrie, dont la vérification par des organismes privés doit certifier de la mise en œuvre de processus en vue de pratiques éco-efficientes (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004; Vivien, 2005).

La prédominance de cette approche fait en sorte que les entreprises se retrouvent en charge de revisiter les bases de l'activité économique afin d'en limiter les incidences environnementales et de favoriser une répartition équitable de son fruit. Or, les solutions proposées par les entreprises dans le cadre de la responsabilité sociale corporative sont orientées vers une sécurisation de l'activité industrielle et portent moins sur les enjeux de fonds soulevés par le développement durable. De ce fait, les origines politique, sociale ou même culturelle des problèmes environnementaux et sociaux sont éludées. En fait, l'interprétation du développement durable par le monde des affaires obscurcit toute la dimension sociale ainsi que les questions relatives à la répartition des ressources et des nuisances environnementales. Cependant, dans le cadre de l'opérationnalisation du développement durable, les initiatives de responsabilité sociale ont pris une ampleur considérable. Nous reviendrons sur ces pratiques dans le prochain chapitre afin d'en analyser le potentiel et les limites.

Après l'analyse des débats théoriques, des problèmes de définition et des possibilités d'opérationnalisation du concept de développement durable, nous allons à présent évaluer la capacité de ce concept de constituer une rupture fondamentale quant à la manière de conceptualiser le progrès humain.

2.6. Les conditions d'une rupture paradigmatique

Pour nombre de chercheurs, le développement durable est un concept creux qui n'a pu répondre aux revendications qui lui ont donné naissance. Rappelons que ce concept est né de la critique environnementale relative au modèle de développement productiviste, mais également à la suite des revendications des pays pauvres pour un ordre économique plus juste. Formulés au niveau international, les textes sur le développement durable, en particulier ceux portant sur sa définition, ont abouti à une juxtaposition des intérêts des pays industrialisés et non industrialisés sans parvenir à une intégration véritable des préoccupations en matière de pauvreté et d'environnement. Restée ambiguë, la définition a ouvert la porte à une multitude de

pratiques qui, pour la plupart, suivent le sillage des politiques et pratiques néolibérales. Dans ces conditions, et après une vingtaine d'années d'existence, le constat est négatif chez la majorité des analystes : le développement durable ne semble pas avoir changé le cours de choses. Pourtant, si des changements spectaculaires ne sont pas survenus, plusieurs innovations portant sur les problèmes non résolus par l'ancien paradigme, à savoir la question de l'épuisement des ressources naturelles et celle des inégalités, méritent d'être soulignées. Ces innovations viennent pour la plupart répondre à notre questionnement initial quant à la capacité du développement durable à incarner un changement paradigmatique.

Tout d'abord, la critique de la croissance économique engendrée par le mouvement écologique, si elle n'a pas abouti à un rejet de la croissance, a favorisé sa relativisation et sa distinction par rapport au développement. La problématique relative au statut de la croissance, à sa relation avec la dégradation environnementale et avec la notion de développement a donné naissance à plusieurs analyses ainsi qu'à des alternatives dans la manière de concevoir le développement. Dans un premier temps, la quasi-impossibilité de réconcilier croissance et environnement à la suite des débats entre écologistes et économistes a trouvé un début de solution à travers une analyse plus fine qui place ce débat à un second niveau. Comme l'a montré Berger (1994), pour l'analyse de ce lien, ce sont plutôt les modes de production et de consommation qui sont à reconsidérer et pas la croissance comme telle. De cette manière, la solution des problèmes environnementaux n'est pas à rechercher dans une variation du taux de croissance. Pour les pays industrialisés attachés à la croissance et au mode de consommation, cette ouverture constitue un appel à l'innovation technologique, mais la dématérialisation de l'économie ne questionne pas le modèle de consommation qui constitue la seconde partie de la proposition de Berger. Cette question de la consommation constitue cependant le centre de l'action des partisans de la décroissance. Ce mouvement, qui se développe à petite échelle dans les pays industrialisés, indique un

questionnement quant au mode de vie promu par la société industrielle et offre une réponse directe à l'épuisement des ressources. D'une manière générale cependant, la poursuite de l'activité économique soutenue par le rythme de consommation s'effectue au détriment des pays du Sud spécialisés dans le commerce de matières premières.

Dans une perspective de développement dans les pays pauvres, la question environnementale constitue un autre élément dans la balance des inégalités Nord-Sud. De ce fait, la problématique du développement durable passe par une réduction des inégalités aussi bien économiques, qu'écologiques. Cette prise de position contribue également à distinguer la croissance du développement, dans la mesure où ce dernier ne dépend pas uniquement de la croissance, mais passe par une réduction des inégalités, donc une répartition des fruits de la croissance et des ressources. Avec l'addition de la problématique environnementale dans l'analyse du développement, les revendications redistributives des pays pauvres englobent à présent les biens et services environnementaux aux côtés de l'équité économique comme remèdes à la pauvreté.

Cependant, comme on a pu le constater, la dimension sociale et les questions d'équité font beaucoup moins l'objet de solutions intégrées comme c'est le cas pour les questions environnementales au niveau international. Or, cette dimension représente l'une des problématiques à la base de l'émergence du concept de développement durable. En effet, le développement avait donné lieu à une tentative de reformulation à travers l'approche des besoins essentiels. Comme le dit si bien Lashof (1986, p.10, cité par Redcliff, 1987, p. 48), "[...] long before it becomes physically impossible to grow, it becomes socially undesirable to do so". Au niveau international, les questions sociales font l'objet d'affirmations avec les premiers principes de Rio mais ne sont pas traitées comme un problème commun nécessitant une coordination internationale comme c'est le cas pour l'environnement (Tubiana, 2001 ; de SernacLens, 2000, p. 19). D'une manière générale, l'émergence du concept de développement durable et la remise en cause de

la croissance ont favorisé un investissement intensif dans la recherche de solutions à la problématique environnementale alors que la question des inégalités est restée quasiment entière. Face au constat de l'impossibilité d'une croissance infinie, c'est la critique environnementale qui a entraîné une remise en cause profonde du modèle de développement productiviste. Cependant, cette critique ne suffit pas à remettre en cause la rationalité qui donne lieu à un usage insoutenable de la nature³⁶. Il est nécessaire de faire le lien entre cet usage de la nature et les rapports sociaux qui la rendent possible (Gumucio, 1995; Houtard, 1995).

Dans la perspective de la décroissance, il s'agit de passer à une autre rationalité qui exige une suppression de la notion de croissance au profit d'un renouvellement de l'imaginaire en matière de changement social, de telle sorte que ce dernier soit redéfini sur d'autres bases que l'accumulation et puisse assurer des rapports harmonieux vis-à-vis de l'autre. Cette alternative qui se manifeste à travers la simplicité volontaire pose le problème de la consommation, de l'épuisement des ressources et de l'absence de mécanisme de redistribution. Pour une branche moins radicale, la décroissance ne devrait être envisagée qu'à la suite de la satisfaction des besoins primaires dans les pays en développement. L'approche de la décroissance met cependant l'accent sur la diversité des choix de développement possibles, mais ce changement radical ne peut être entrepris du jour au lendemain. Pour le moment, dans le contexte qui prévaut depuis plusieurs décennies de développement basées sur la croissance, l'urgence réside dans la satisfaction des besoins et l'utilisation des marges de manœuvre laissées par le modèle de développement, dans le but d'infléchir les stratégies mises en place. Cependant, cette réorientation ne peut être confiée aux

³⁶ Cela d'autant plus que les économistes se sont emparés de la problématique environnementale et ont formulé des propositions, qui comme nous l'avons vu avec le débat croissance et environnement, constituent les modalités selon lesquelles les dimensions environnementale et économique sont réconciliées.

entreprises, dans la mesure où elles sont elles-mêmes issues d'un compromis social. En dépit de ce conflit d'intérêts, elles s'emparent de la mission d'opérationnalisation du développement durable.

Dans tous les cas, la croissance ne représente plus l'objectif du processus de développement et les indicateurs voulant intégrer les dimensions sociales qui doivent lui être associées dans une perspective de développement, en témoignent³⁷. Des indicateurs de développement durable sont également expérimentés³⁸. Comme l'ont indiqué Muradian et Martinez-Alier (2001), la création d'indicateurs de développement durable est complexe dans la mesure où chaque catégorie d'acteurs est porteuse de valeurs et d'intérêts distincts qui modèlent son approche du concept. Dans ces conditions, l'opérationnalisation du développement durable, aussi bien au niveau de l'intégration hiérarchique des dimensions que dans l'élaboration des indicateurs d'évaluation fait ressortir l'importance de la dimension politique du processus (Spangenberg, 2004; Pfahl, 2005).

³⁷ L'indicateur de développement humain du PNUD en est un bon exemple.

³⁸ À titre d'exemple, Daly et Cobb ont proposé en 1989 un indicateur composite : *Index of Sustainable Economic Welfare* (ISEW) qui ajoute au PNB les contributions non-monétaires au bien-être et en retranche les dépenses défensives (militaires par exemple ou de santé, la croissance de ces dernières étant assimilé à une décroissance de la situation sanitaire) et les pertes de services environnementaux.

Conclusion : Pour une approche institutionnaliste du développement durable

Compte tenu du changement de valeurs qu'implique le développement durable, les conditions de son opérationnalisation reposent sur la notion de participation. Cela permet, par la prise en compte de propositions alternatives, une inflexion des déterminants des choix économiques et remet de ce fait en cause les modalités autoritaires de prise de décision. Or, la participation peut emprunter plusieurs avenues qui ne sont pas toutes garantes d'une évolution des valeurs vers les enjeux de durabilité. Certaines approches ne permettent pas d'appréhender les processus transformateurs. Ainsi, selon les préceptes de l'économie néolibérale, l'individualisme méthodologique ainsi que le comportement maximisateur des agents économiques sont à l'origine des décisions individuelles dont la coordination est assurée par le marché. De ce fait, les individus ne sont à la poursuite que de leurs intérêts, ce qui ne permet pas la prise en compte de l'équité intra ou intergénérationnelle. Par ailleurs, la prise de décision environnementale ne peut être appréhendée par l'utilisation de critères utilitaristes compte tenu de l'incertitude et de l'irréversibilité. De ce fait, l'approche institutionnaliste préconise un « système hiérarchique de valeurs où certaines valeurs vont être prioritaires par rapport à celles exprimées par les préférences individuelles » pour les besoins de « continuité de la vie humaine » et de « récréation harmonieuse de la société » (Swaney, 1987). Cependant, le problème réside dans l'identification, la reconnaissance et la hiérarchisation de ces valeurs et en particulier, dans l'existence d'un appareil étatique et d'institutions internationales en mesure de contrôler le respect de ces normes dans le but de s'opposer aux intérêts de court terme (Froger, 1997). Ce sont ces critiques qui sont à la base des propositions de renouvellement institutionnel de l'approche

institutionnaliste de l'environnement que nous nous proposons d'étendre au développement durable³⁹.

Les enjeux de la mondialisation et leurs incidences sur les inégalités inter et intra générationnelles ainsi que la complexité et l'incertitude associées aux problématiques environnementales nécessitent en effet une reformulation des arrangements institutionnels ayant jusque-là permis la coordination et l'ordre social. En effet, ni l'État, ni le marché pris isolément ou en tandem ne sont en mesure de relever les défis posés par la transition vers un développement durable. Pour les institutionnalistes, les inégalités qui caractérisent le système social induisent la nécessité d'un contrôle. Si l'État se voit confier le rôle de régulation par les institutionnalistes, ceux-ci émettent une mise en garde, car les décisions publiques en matière environnementale ne constituent pas non plus la panacée. Ainsi, pour Swaney (1987), " because power is distributed neither equally, nor fairly among individuals in our political economy, institutionalists believe some degree of social control is required " (p. 1747). Pour ce courant de pensée et tel que conceptualisées par Kapp (1950, cité par Swaney, 1987), les externalités ne constituent pas des défaillances du marché, mais représentent des conséquences structurelles du fonctionnement du marché du fait de la compétition.

Pour les pays en développement, cette reformulation a pour effet d'ouvrir la porte à la réorientation des politiques de développement qui ont pendant longtemps été calquées sur le modèle libéral. Cependant, l'appel à la participation comme source de renouvellement requiert des balises qui lui sont fournies par les exigences du développement durable. Ainsi, comme mentionné au sujet de la définition de ce concept, l'intégration de la notion de long terme faisant suite à l'identification de ce facteur comme condition à la survie de

³⁹ Cet élargissement se justifie par l'analyse qu'effectue Zaccarà (2002) du développement durable; selon lui, l'innovation majeure contenue dans ce concept par rapport à celui de développement est essentiellement la dimension environnementale.

l'espèce humaine, fait de la dimension environnementale une balise à la définition de toute alternative de développement. Les débats autour du développement durable ne sont donc pas sans importance pour les pays pauvres exportateurs de matières premières, même si aucun renouvellement radical n'est apparu sur le plan de l'ordre économique international.

L'émergence des principes accompagnant le développement durable, en dépit des interprétations potentielles, fait ressortir des points d'ancrage qui permettent de rouvrir dans ces pays, le débat sur le développement qui avait été clos avec les programmes d'ajustement structurel. En effet, les crises financières des années 1980 avaient brutalement mis fin au débat sur le nouvel ordre économique international. Les questions structurelles ont été ainsi mises de côté au profit du règlement à court terme de la crise. Au cours de la décennie qui a suivi, on a assisté au niveau international, à une libéralisation des échanges, de la circulation des capitaux et de la généralisation des mécanismes de marché comme régulateurs de l'économie. Pour les pays sous ajustement, ce modèle n'a pas souffert de discussion, de telle sorte que les économies des pays en développement, après avoir suivi des politiques visant à les intégrer au marché international, sont fortement extraverties⁴⁰.

Sur le plan conceptuel, le développement durable amorce la discussion et des possibilités de changement, mais comme nous l'avons vu, au niveau de la mise en œuvre, les propositions sont pour le moment fortement orientées par les acteurs corporatifs soutenus par les institutions financières internationales. Dans le contexte d'extraversion actuel des pays qui favorise l'implantation des multinationales, la poursuite du développement durable fait appel à des approches institutionnelles que les propositions corporatives ne permettent pas toujours de garantir. En effet, si l'opérationnalisation du développement durable

⁴⁰ Dans les années 1990, ce sont les 50 pays les plus pauvres qui se sont ouverts le plus rapidement avec un taux d'ouverture de 51% contre 43 % pour les pays de l'OCDE (Hugon, 2006).

dépend d'une confrontation et d'une modification des valeurs à l'issu des processus de participation, les propositions en matière de responsabilité sociale corporative doivent être en mesure de garantir cette possibilité. Le prochain chapitre aura pour objectif d'évaluer le potentiel et les limites du concept de responsabilité sociale corporative pour l'opérationnalisation du développement durable.

Bibliographie

- AMIN S. 1973. *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris : Éditions de Minuit; 365 p.
- ANDRE P., DELISLE C. et REVERET J-P. 1999, *L'évaluation des impacts sur l'environnement, processus, acteurs et pratiques*, 2^e éd. Presses internationales Polytechnique, Québec, 316 p.
- ASSIDON E. 2002. *Les théories économiques du développement*. Paris : La Découverte et Syros, 122 p.
- BARAN P. 1967. *Économie politique de la croissance*. Paris: Maspero, 343p.
- BARRAMEDA M. C. 1995. « Le développement durable: une perspective historique et théorique ». *Alternatives Sud*, Cahiers trimestriels, Vol. II, n 4, pp.6-27.
- BARRILLON M. 2005. « Faut il refuser le 'Progrès'? Le mythe du progrès au regard de la 'critique sociale' »; pp. 497-532 in *Économies et Sociétés*, Série F
- BERGER J. 1994. « The economy and the environment ». In *The Handbook of Economic Sociology*, Smelser, N. J. et Serdberg, R. (dir.), New-York : Princeton University Press/Russel Sage Foundation, pp. 766-797.
- BERNARD M., CHEYNET V. et CLEMENTIN B. 2003. *Objectif décroissance : vers une société viable*; Montréal : Écosociété, 262 p.
- BERR E et HARRIBEY J-M. 2005. "Le concept de développement en débat", *Économies et Sociétés*, Série F, Développement, croissance et progrès, No 43, 3/2005. pp. 463-476.
- CABEZA-GUTES M. et MARTINEZ-ALIER J. 2001. « L'échange écologiquement inégal », In *Commerce international et développement soutenable*, Damian, M et Graz, J-C (dir.) Paris : Economica, pp. 159-185.

- CAPRON M. et QUAIREL-LANOIZELEE F. 2004. *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*. Paris : La Découverte 252 p.
- CHASSANDE P. 2002. *Développement durable : Pourquoi ? Comment ?* Aix-en-Provence : ÉdiSud, 189 p.
- CHENERY H.B. et STROUT A. M. 1966. "Foreign Assistance and Economic Development" *American Economic Review*, Septembre, Vol 56, No 4, 1e partie. pp. 679-733.
- COMELIAU C. 2003. « Le labyrinthe des alternatives : y a-t-il des issues ? Notes préliminaires de méthode », in Comeliau C. (dir.), « Brouillons pour l'avenir, Contributions au débat sur les alternatives », *Les Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n° 14, Paris, PUF, p. 27-40.
- Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. 1989. *Notre avenir à tous*. 2e édition. Coll. Alternatives, Montréal : Éditions du Fleuve/Les Publications du Québec. 432 p.
- CORM G. 1993. « Dette et développement : mécanismes et conséquences de l'endettement du Tiers-Monde » in *Dette et développement*, Sanchez, J-C (dir); Paris : Nord-Sud PubliSud, 207 p.
- COSTANZA R., CUMBERLAND, J., DALY, H., GOODLAND, R et RICHARD, N. 1997. *An Introduction to Ecological Economics*. Florida : St. Lucie Press, 275 p.
- Dag Hammarskjöld Foundation.1975. "What now?" *Development dialogue*, no 1-2, 128 p.
- DALY H. 1990. " Sustainable Development : From Concept and Theory to Operationnal Principles ", *Population and Development Review*, Vol 16, Supplement : Resources, Environment and Population: Present Knowledge, Future Options; pp. 25-43.
- DALY H. 1987. « The Economic Growth Debate : What Some Economists Have Learned But Many Have Not », *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol 14, no 4, pp. 323-336.

- DALY H. E. 1979. "Entropy, Growth, and the Political Economy of Scarcity," in V. Kerry Smith, (ed.), *Scarcity and Growth Reconsidered*, Baltimore: The Johns Hopkins University Press for Resources for the Future, pp.67-94.
- DAMIAN M. et GRAZ J-C. 2001. « Les grands paradigmes », in *Commerce international et développement soutenable*, Damian, M et Graz, J-C (dir.), Paris: Économica, pp. 19-55.
- DE SERNACLENS P. 2000. *Maîtriser la mondialisation : la régulation sociale internationale*, Paris : Presses de Sciences Po. 243 p.
- DOCKES P et ROSIER B. 1988. *L'Histoire Ambiguë. Croissance et développement en question*. Paris : PUF, 335p.
- EMMANUEL A. 1972. *Unequal exchange. A study of the imperialism of trade*. New York: Monthly Review Press, 453 p.
- FRANK A. G. 1969. "From the 'Development of Underdevelopment' to the 'World System'" Monthly Review Press, New York And London.
- FREYSSINET J. 1980. *Le concept de sous-développement*. Série Économie du développement, Vol No 1. La Haye : Mouton Éditeur, 368 p.
- FROGER G. 1997. "Éléments pour une théorie institutionnaliste des ressources naturelles et de l'environnement ", *Économies et Sociétés*, No 31, 4/1997, pp. 147-169.
- FURTADO C. 1964. *Development and Underdevelopment*. Berkeley: University of California Press. 181 p.
- GENDRON C. et REVERET J-P. 2000. « Le développement durable »; *Économies et Sociétés* Série F no 37, « Développement, croissance et progrès », 14 p.

- GENDRON, C. 2006. *Le développement durable comme compromis*. Québec : Presses de l'université du Québec, 276 p.
- GENDRON C. 2004. « Le développement durable : un nouvel enjeu de l'historicité » in *Les enjeux et les défis du développement durable*, Guay et al (dir.), Sainte-Foy (Qc) : Presses Universitaires de l'Université Laval, pp. 59-78.
- GEOGESCU-ROEGEN N. 1971. *The Entropy Law and the Economic Process*. Cambridge : Harvard University Press, 457 p.
- GODARD O. 1999. "De l'usage du principe de précaution en univers controversé", *Futuribles*, (239-240), février-mars, pp. 37-60.
- GODARD O. 1998. "L'écodéveloppement revisité", *Économies et sociétés*, 'Développement, croissance et progrès', série F. 36(1), pp. 213-229.
- GODARD O. 1994. « Le développement durable : paysage intellectuel », *Natures, Sciences et Sociétés*. Vol 2, No 4, pp. 309-322.
- GODARD O. et SALLES J-M. 1991. « Entre nature et société. Les jeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champs de l'environnement » in *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Boyer et al (dir.), Paris : Éditions de l'école des Hautes études en sciences sociales, pp. 233-272.
- GROSSMAN G. et KRUGER A. 1995. « Economic Growth and the Environment », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 110, No 2, pp. 353-377.
- GUMUCIO C. P. 1995. « Modèles culturels et développement durable : une vision du Sud », *Alternatives Sud*, Cahiers trimestriels, Vol 2, No 4, pp. 71-100.
- HARRIBEY J-M. 2005. « Faut-il renoncer au développement ? », *Manière de voir, Le Monde diplomatique*, « Ecologie, Le grand défi », n° 81, juin-juillet, p. 76-81.

- HARRIBEY J-M. 1997. « La prise en compte des ressources naturelles et de l'environnement dans le modèle néoclassique d'équilibre général : éléments de critique », *Économies et Sociétés, Développement, croissance, progrès*, Série F, No 35, 4/1997, pp. 57-70.
- HARTWICK J-M. 1977. « Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources », *American Economic Review*, Vol 67, No 5, pp. 972-974.
- Hopwood B.; Mellor M. et O'Brien G. 2005. "Sustainable Development", *Sustainable Development*, Vol 13, No 1, pp. 38-52.
- HOUTARD F. 1995. « Développement, environnement et rapports sociaux » in *Quel développement durable pour le Sud?* Alternatives Sud, Cahiers trimestriels, Vol 2, No 4, pp. 5-25.
- HUNT D. 1989. *Economic Theories of Development. An Analysis of Competing Paradigms*. New York, Toronto: Harvester Wheatsheaf. 363 p.
- JOLLIVET M. 2001. « Le développement durable, notion de recherche et catégorie pour l'action. Canevas pour une problématique hybride » In *Le développement durable, de l'utopie au concept*. Natures Sciences et Sociétés. Paris : Elsevier, pp. 97-116.
- KUZNETS S. 1955. « Economic Growth and Income Inequality » *American Economic Review*, Mars, Vol 45, No 1, pp. 1-28.
- LASCOUME P. 2005. « Le développement durable, vecteur d'innovations politiques ? », in Smouts M-C. (ed.), *Le développement durable : les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 95-108.
- LATOUCHE S. 2003. « À bas le développement durable! Vive la décroissance conviviale » in *Objectif décroissance*, Bernard M., Cheynet V. et Clémentin B. (dir.), Montréal : Écosociété, pp 23-31.

- LATOUCHE S. 1994. « Développement durable : un concept alibi. Main invisible et mainmise sur la nature », *Revue Tiers-monde*, vol. 35, No 137, pp. 77-94.
- LATOUCHE, S. 1988. " Contribution à l'histoire du concept de développement "; in *Pour une histoire du développement. État, sociétés, développement*, Coquery-Vitrovitch, C. and al (dir), Paris : L'Harmattan, pp. 41-60.
- LEFEVRE M. 2006. "La mobilisation du monde des affaires : formes et significations", in Aubertin, C., Vivien, F.-D. (eds.), *Le Développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*, pp. 115-134.
- LÉLÉ S. 1991. « Sustainable Development: A critical review », *World Development*, Vol 19, Iss 6, pp. 607-621.
- LIPIETZ A. 1989. « Bases pour une alternative démocratique », in *Les formes modernes de la démocratie*, Boismenu, G., Hamel, P. et Labica, G. (dir.), Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 275-295.
- LITTLE I; SCITOVSKY T; SCOTT M. 1970. *Industry and Trade in Some Developing Countries*. London : Oxford University Press. 512 p.
- MARTINEZ-ALIER J. 2002. The environmentalism of the poor: a study of ecological conflicts. A report for UNRISD for WWSD. August 2002. 59p.
- MEADOWS, D.H et DELAUNAY, J. 1972. *Halte à la croissance*, Paris : Fayard, 314 p.
- MURADIAN, R. et MARTINEZ-ALIER, J. 2001. « Trade and the environment : from a 'Southern perspective'; *Ecological Economics*, Vol 36, No 2, pp. 281-297.
- NISBET, R. 1969. *Social Change and History. Aspects of the Western Theory of Development*. New York : Oxford University Press, 333 p.

- OMAN, C et WIGNARAJA, G. 1991. *L'évolution de la pensée économique sur le développement depuis 1945*, Paris : OCDE 1991. 234 p.
- PASSET, R. 1979. *L'Économie et le Vivant*, 2^e ed. Paris : Économica, 291 p.
- PEARCE, D et TURNER, R. 1990. *Economics of Natural Resources and the Environment*, Baltimore : Johns Hopkins University Press , 373 p.
- PEEMANS, J-P. 2002. *Le développement des peuples face à la modernisation du monde : essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du "développement réel" dans la seconde moitié du XX e siècle*, Paris : L'Harmattan, 534 p.
- PEET, R et HARTWICK, E. 1999. *Theories of Development*, New York, London : Guilford Press, 234 p.
- PETERSON, T. R. 1997. *Sharing the Earth. The Rhetoric of Sustainable Development*, Columbia: University of South Carolina Press. 238 p.
- PFAHL, S. 2005. « Institutional sustainability », *International Journal of Sustainable Development*, Vol 8, Nos 1 / 2, pp. 80-96.
- PLATTEAU, J-P. 1978. *Les économistes classiques et le sous-développement*. Tome II. Namur : Presses Universitaires de Namur, 503 p.
- PREBISCH, R. 1968. "A New Strategy for Development ", *Journal of Economic Studies*, vol. 3, p. 1-14.
- PREBISCH, R. 1950. *The Economic Development of Latin America and its Principal Problems*. New York : Lake Success, United Nations Department of Economic Affairs, 59 p.
- REDCLIFT, M. 1987. *Sustainable Development : Exploring the Contradictions*. London and New York : Methuen, 271 p.

- REED, D. 1999. *Ajustement structurel, environnement et développement durable*. France, Canada : L'Harmattan, 377 p.
- REID, D. 1995. *Sustainable Development. An Introductory Guide*, London: Earthscan, 261 p.
- REVERET, J-P. 1991. *La pratique des pêches : comment gérer une ressource renouvelable?* Paris : L'Hamattan, 198 p.
- RIST, G. 1996. *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, Coll. Références inédites, 426 p.
- RØPKE, I. 2005. Trends in the development of ecological economics from the late 1980s to the early 2000s. *Ecological Economics* 55(2): 262-290.
- ROSTOW, W. 1960. *The process of economic growth*. 2^e ed. Oxford : Clarendon Press. 372 p.
- ROUSTANG, G. 1994. « L'économie, l'éthique et le politique : vers de nouveaux liens », In *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Klein et Lévesque (dir.), Actes du 13e colloque de l'Association d'économie politique. Sainte-Foy (Qc) : Presses de l'Université du Québec, pp. 45-61.
- SACHS, I. 1995. « À la recherche de nouvelles stratégies de développement » Gestion des transformations sociales, *MOST Policy Paper*, No 1, Unesco, 36 p.
- SACHS, I. 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris : Les Éditions Ouvrières, 137 p.
- SACHS, J. et WARNER, A. 2001. " Natural resources and economic development : the curse of natural resources ". *European economic review*, no 45, pp. 827-838.
- SINGER, H. 1950. « The Distribution of Gains between Investing and Borrowing Countries"; *American Economic Review*, Papers and Proceedings, Vol 40, No 2, mai, p. 473-485.
- SMOUTS, M-C (dir.) 2005. *Le développement durable: les termes du débat*. Coll. Compacts civils, éd. Dalloz, 2005, 289 p

- SO, A. Y. 1990. *Social Change and Development. Modernization, Dependency and World-System Theories*, California : Sage Library of Social Research 178, 282 p.
- SOLOW, R. 1974. " Intergenerational Equity and Exhaustible Resources ", *Review of Economics Studies*, Special Issue "Symposium on the Economics of Exhaustible Resources" Vol 41, pp. 29-45.
- SPANGENBERG J. 2004. " Sustainability beyond environmentalism: the missing dimension"; Governance for Sustainable Development; *Working Paper* no 2, 28 p.
- STIGLITZ, J. 1974. " Growth with Exhaustible Natural Resources : Efficient and Optimal Growth Path ", *Review of Economics Studies*, Special Issue Symposium on the Economics of Exhaustible Resources, Vol 41, pp. 123-137.
- STRETEN, P. 1977. " The Distinctive Feature of a Basic Needs Approach to Development ", *International Development Review*, Vol 19, No 3.
- STREETEN, P., BURKI, S. J et al. 1981. *First Things First: Meeting Basic Human Needs in Developing Countries*, New York, Toronto : Oxford University Press, 206 p.
- STRONG, M. 1998. « Sustainable Development : The Emergence of a New Paradigm », *Économies et Sociétés, Développement, croissance et progrès*, Série F, No 36, 1/1998, p 195-203.
- SWANEY, J. A. 1987. « Elements of a Neoinstitutional Environmental Economics »; *Journal of Economic Issues*, Vol XXI, No 4 December, pp. 1739-1779.
- THEYS, J. 2001. « À la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs », in *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Jollivet, M (dir.), Coll. Nature, Sciences et Sociétés, Paris : Elsevier, pp. 269-279.
- TUBIANA, L. 2001. « Le développement durable : un nouvel enjeu de la coordination internationale »; *Les Cahiers français*, no 302, Mai-juin.

- VIVIEN, F-D. 2005. *Le développement soutenable*. Coll. Repères. Paris : La Découverte. 122 p.
- VIVIEN, F-D. 2004. « Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité ». *Vertigo, La revue en sciences de l'environnement sur le Web*, Vol 5, no 2, 25 p.
- VIVIEN, F-D. 2003. « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable ». *Mondes en développement*. Vol. 31, 2003/1, no 123. pp. 1-21.
- WAAUB, J-P. 1991. « Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement », in *Environnement et développement*, Pradès, J., Vaillancourt J-G., Tessier, R., (dir.), Montréal : Fidès, pp. 47-70.
- ZACCAÏ, E. 2002. *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*. Coll. Écopolis No 1. Bruxelles: PIE-Peter Lang, 358 p.

Liste des publications

Les cahiers de recherche sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Chaire (www.crsdd.uqam.ca). Une version papier des cahiers de recherche et plusieurs des livres peuvent être commandés aux prix indiqués à la Chaire en utilisant le bon de commande (disponible à la dernière page et sur le site Internet de la Chaire). Pour être tenu au courant des événements et nouveautés et pour recevoir le Bulletin *Oeconomia Humana*, faites-en la demande en envoyant un courriel à crsdd@uqam.ca.

Prenez note que les Cahiers de la Chaire ainsi que les archives du Bulletin *Oeconomia Humana* sont disponibles gratuitement sur le site de la Chaire au www.crsdd.uqam.ca. Les prix indiqués ci-dessous (en \$ canadien) correspondent à la version papier des documents.

1. Livres

Titre	Prix
Développement durable et responsabilité sociale Par C. Gendron, J-G. Vaillancourt et R. Audet. Édition des Presses Internationales Polytechnique, 2010, 284 p. ISBN 978-2-553	49CAN\$
L'évaluation des impacts sur l'environnement : Processus, acteurs et pratique pour un développement durable. 3^{ème} édition. Par P. André, C. E. Delisle et J-P Revéret Édition des Presses Internationales Polytechnique, 2010, 398 p. ISBN 978-2-553-01541-0	60CAN\$
Quel commerce équitable pour demain? Par C. Gendron, A. Palma Torres, V. Bisailon <i>et al.</i> Coédition Charles Léopold Mayer et Écosociété, 2009, 232 p. ISBN 978-2-923165-54-7	27,00CAN\$
Vers une nouvelle gouvernance d'entreprise? L'entreprise face à ses parties prenantes Par J. Igalens et S. Point Éditions Dunod, Collection Stratégies et Management, 2009, 224 p. (Pour commander, voir http://www.dunod.com/ ou votre libraire) ISBN 978-2-10-051868-5	25 Euros
Le partenariat en coopération internationale : Paradoxe ou compromis?, Par O. Navarro-Flores, Presses de l'Université du Québec, 2009, 252 p. ISBN 978-2-7605-2359-3	33,00CAN\$
Repenser la gestion stratégique des ressources humaines à travers La responsabilité sociale de l'entreprise, Sous la direction de C. Gendron, J. Igalens, C. Bourion, et avec la collaboration de J. Cloutier Revue internationale de psychologie, Volume XIV, no 33, été 2008.	35,00CAN\$

<p>Vous avez dit développement durable? Par Corinne Gendron Presses internationales Polytechniques, Montréal, 2007, 142 p. ISBN-10 : 2-553-01416-3 / ISBN-13 : 978-2-553-01416-1</p>	35,00CAN\$
<p>Environnement et sciences sociales, le défi de l'interdisciplinarité Sous la direction de Corinne Gendron et de Jean-Guy Vaillancourt Presses de l'Université Laval, 2007, 432 p. ISBN 978-2-7637-8468-7</p>	45,00CAN\$
<p>Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation Par Corinne Gendron Presses de l'Université du Québec, 2006, 284 p. ISBN 2-7605-1412-9</p>	37,00CAN\$
<p>Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise Sous la direction de Marie-France B.-Turcotte et Anne Salmon Presses de l'Université du Québec, 2005, 239 p. ISBN 2-7605-1375-0 (Pour commander, voir www.puq.ca ou votre libraire)</p>	33,00CAN\$
<p>Multi-Stakeholder Collaborative Processes, Regulation and Governance: Two Canadian Case Studies Par Marie-France Turcotte et Corinne Gendron. In I. Demirag (dir.), <i>Corporate Social Responsibility, Accountability and Governance: Global Perspectives</i>, Greenleaf Publishing, 2005, 378 p. ISBN 187471956X (Pour commander, voir www.greenleaf-publishing.com ou votre libraire)</p>	65\$US
<p>Dictionnaire de l'autre économie Sous la direction de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani Desclée de Brouwer, 2005, Paris, 564 p. ISBN 2-220-05534-5</p>	60,00CAN\$
<p>La gestion environnementale et la norme ISO 14001 Par Corinne Gendron, Presses de l'Université de Montréal, 2004, Montréal, 352 p. ISBN 2-7606-1809-9</p>	39,95CAN\$
<p>La voie citoyenne, pour renouveler le modèle québécois Sous la direction de Yvon Leclerc et Claude Béland Éditions Plurimédia, 2003, Montréal, 299 p. ISBN 2-9231-0800-0</p>	29,95CAN\$
<p>Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance. Sous la direction de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt Presses de l'Université de Montréal, 2003, Montréal, 398 p. ISBN 2-7606-1813-7</p>	39,95CAN\$
<p>Stakeholders – Una forma de gobernabilidad de empresa. Análisis de un caso colombiano Par Amparo Jiménez Ediciones Uniandes, 2002, Bogota, 349 p. ISBN 9586950581 (Pour commander, voir votre libraire)</p>	20,00CAN\$

Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement Par Corinne Gendron Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2001, 480 p.	32,50CANS\$
La prise de décision par consensus: leçons d'un cas en environnement Par Marie-France Turcotte L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 1997, 172 p. ISBN 2-89489-026-5 (Pour commander, voir votre libraire ou www.editions-harmattan.fr)	14 Euros

2. Cahiers de la Chaire - Collection « Recherche »

No.	Titre	Prix
04-2009	Séminaire sur la production de rapports de développement durable et les lignes directrices de la Global Reporting Initiative Par C. Gendron, M.-A. Caron, M. Tirilly, 40 p.	8,00\$
03-2009	La participation des parties prenantes dans la réalisation des rapports de développement durable Par C. Gendron et C. André de la Porte, 40 p.	8,00\$
02-2009	ISO 26 000 : vers une définition socialement construite de la responsabilité sociale d'entreprise , par C. Gendron, 9 p.	
01-2009	L'entreprise comme vecteur du progrès social : la fin ou le début d'une époque? Par C. Gendron, 22 p.	8,00\$
06-2008	Faut-il se défaire de la responsabilité pour faire entrer la responsabilité sociale de l'entreprise en démocratie? Par M.-A. Caron, 29 p.	8,00\$
05-2008	Le talent du griot : un défi pour le manager hypermoderne Par J. Igalens, 23 p.	8,00\$
04-2008	La institucionalización del comercio justo: más allá de una forma degradada de la acción social Par C. Gendron, B. Véronique, A.I. Otero, 47 p.	8,00\$
03-2008	El comercio justo: un nuevo movimiento social económico en el corazón de otra globalización Par Corinne Gendron	8,00\$
02-2008	Enacting Ecological and Collaborative Rationality through Multi-Party Collaboration Par M.-F. Turcotte, S. Clegg et J. Marin, 44 p.	8,00\$
01-2008	Organizational change towards sustainable development : learning from a best-practice zoo Par A. Hodge, M.-F. Turcotte, D. Desbiens, 38 p.	8,00\$

18-2007	Bringing about changes in corporate social policy: How effective can be filing shareholder proposals? Par M. Rojas, B. M'Zali, M.-F. Turcotte et P. Merrigan, 76 p.	8,00\$
17-2007	Inspire et canaliser les actions pour un véritable virage vers le développement durable Par C. Gendron, J.-P. Revéret, A. Rochette, V. Bisailon, F. Croteau, F. Décary-Gilardeau, M. El Abboubi, C. Hervieux, 107 p.	8,00\$
16-2007	Pour un développement responsable des ressources minières au Québec Par François Décary-Gilardeau, Ugo Lapointe et André Morin, 31 p.	8,00\$
15-2007	De produire plus à produire mieux Par François Décary-Gilardeau, Corinne Gendron et Véronique Bisailon, 57 p.	8,00\$
14-2007	Managing learning societally Par Marie-France B. Turcotte, Slavka Antonova et Stewart R. Clegg, 30 p.	8,00\$
13-2007	La relación entre responsabilidad social y desarrollo sustentable en las empresas financieras de economía social. Un análisis preliminar Par Corinne Gendron, 34 p.	8,00\$
12-2007	De la dependencia a las relaciones de partenariat: las relaciones interorganizacionales en la cooperación internacional Par Olga Navarro-Flores, 40 p.	8,00\$
11-2007	Cahier de recherche sur l'atelier international « Faire avancer la théorie de la RSE : un dialogue intercontinental » Par Gisèle Belem, Catherine Benoît, Kais Bouslah, Emmanuelle Champion, Jérôme Guy, Haykel Najlaoui et Ana Isabel Otero, 93 p.	8,00\$
10-2007	Rapport exploratoire de recherche sur les pratiques économiques de commerce équitable au Burkina Faso et Sénégal Par Jean-Frédéric Lemay, sous la direction de Favreau, L., 128 p.	8,00\$
09-2007	Commerce équitable : vers des chantiers de recherche ancrés dans la pratique, une revue transversale de la littérature Par Jean-Frédéric Lemay, 90 p.	8,00\$
08-2007	Coton équitable et développement durable au Mali : une étude exploratoire Par Youssouf Sanogo, sous la direction de Louis Favreau, 67 p.	8,00\$
07-2007	Equita d'Oxfam-Québec : les dix premières années (1996-2006) Par Luc K. Audebrand et Marie-Claire Malo, 61 p.	8,00\$
06-2007	Étude de cas de l'organisation de commerce équitable IDEAS Par Ana Isabel Otero, 75 p.	8,00\$

05-2007	Le commerce équitable comme innovation sociale et économique : monographie de Cooperative Coffees Par Chantal Hervieux, 86 p.	8,00\$
04-2007	Commerce équitable comme innovation sociale et économique : le cas d'une fédération d'organisations de producteurs de café au Chiapas au Mexique Par Véronique Bisailon, 95 p.	8,00\$
03-2007	Séminaire sur la production de rapports de développement durable et les lignes directrices de la Global Reporting Initiative - Compte rendu des travaux Par Marie-Andrée Caron et Corinne Gendron, 23 p.	8,00\$
02-2007	La stratégie de communication des entreprises en matière de développement durable comme co-construction entre experts, ONG et chercheurs - Phase I Par Marie-Andrée Caron et Corinne Gendron, 23 p.	8,00\$
01-2007	La certification forestière et les mouvements verts , par Corinne Gendron, Marie-France Turcotte et Marc-André Lafrance, 10 p.	8,00\$
20-2006	Proceedings of Workshop No. 248 "Internationalization of Labour Union Action in the Americas" January 27, 2005, World Social Forum, Porto Alegre, Brazil , par Emmanuelle Champion, 14 p.	8,00\$
18-2006	L'industrie minière malienne : la nécessité de la régulation et du renforcement des capacités Par Gisèle Belem, 9 p.	8,00\$
17-2006	Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable déposé aux Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale de l'entreprise Par Gisèle Belem, Emmanuelle Champion et Corinne Gendron, 11 p.	8,00\$
16-2006	Pratiques et stratégies des institutions financières en matière de divulgation d'information sur leur responsabilité sociale Par Andrée De Serres, Corinne Gendron et Lovasoa Ramboarisata, 170 p.	8,00\$
15-2006	2e Séminaire franco-québécois de recherche sur la RSE, Recueil des textes à l'étude Sous la direction de M. Capron, C. Gendron et E. Loiselet, 92 p.	8,00\$
14-2006	Mouvements sociaux économiques et gouvernance : une nouvelle structuration du marché? Par Corinne Gendron et Marie-France Turcotte, 13 p.	8,00\$
13-2006	Recueil des résumés des textes à l'étude lors du séminaire méthodologique sur l'observation participante et journal ethnographique Par Véronique Bisailon, Ana Isabel Otero, Dorra Kallel, Manon Lacharité et Khalil Roukoz, 53 p.	8,00\$

12-2006	The Institutionalization of Fair Trade: More than a Degraded Form of Social Action Par Corinne Gendron, Véronique Bisailon et Ana Isabel Otero, 38 p.	8,00\$
11-2006	L'institutionnalisation du commerce équitable : au delà d'une forme dégradée de l'action sociale Par Corinne Gendron, Véronique Bisailon et Ana Isabel Otero, 42 p.	8,00\$
10-2006	Les rapports de responsabilité sociale et de développement durable des entreprises financières d'économie sociale. Une analyse préliminaire Par Corinne Gendron, 26 p.	8,00\$
09-2006	Codes d'éthique et Nouveaux mouvements sociaux économiques : la constitution d'un nouvel ordre de régulation à l'ère de la mondialisation Par Corinne Gendron, 41 p.	8,00\$
08-2006	Compte rendu de l'atelier no 248 Internationalisation de l'action syndicale dans le contexte des Amériques, le 27 janvier 2005, Forum Social Mondial, Porto Alegre, Brésil Par Emmanuelle Champion, 35 p.	8,00\$
07-2006	Recueil de textes hors colloque Nouveaux mouvements sociaux économiques et développement durable: les nouvelles mobilisations à l'ère de la mondialisation, ACFAS 2005, Chicoutimi Par Véronique Bisailon, Chantal Hervieux, Ana Isabel Otero Khalil Roukoz, 76 p.	8,00\$
06-2006	Síntesis de las actividades del Taller sobre Comercio Justo Par Véronique Bisailon, Corinne Gendron, Marie-France Turcotte, 44 p.	8,00\$
05-2006	Fair Trade and the Solidarity Economy: the Challenges Ahead Summary of the Fair Trade Workshop's Activities Par Véronique Bisailon, Corinne Gendron, Marie-France, 43 p.	8,00\$
04-2006	Synthèse des activités du Chantier Commerce équitable Par Véronique Bisailon, Corinne Gendron et Marie-France Turcotte, 40 p.	8,00\$
03-2006	Commentaires sur le Code de déontologie des administrateurs agréés du Québec Par Jeanne Simard, Marc-André Morency, Alexandre Boivin, 95 p.	8,00\$
02-2006	Tchernobyl, 20 ans après : l'avenir d'une catastrophe Par Guillaume Grandazzi, 21 p.	8,00\$
01-2006	La Responsabilité Sociale des Entreprises, argument de régulation post-fordienne et/ou support de micro-régularités Par Pierre Bardelli, 36 p.	8,00\$
11-2005	Les 3 « C » de la performance sociale organisationnelle (PSO) Par François Labelle, 20 p.	8,00\$

10-2005	<p>Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable remis à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur la Loi sur le développement durable (projet de loi n° 118) - Version révisée Par Corinne Gendron, Jean-Pierre Revéret, Gisèle Belem, Véronique Bisaillon, Patrick Laprise, Chantal Hervieux, 63 p.</p>	8,00\$
09-2005	<p>The ISO 26000 Social Responsibility Guidance Standard – Progress So Far Carried out by Dr. Kernaghan Webb, 8 p.</p>	8,00\$
08-2005	<p>L'analyse du cycle de vie comme outil de développement durable Par Gisèle Belem. Sous la direction de Jean-Pierre Revéret et Corinne Gendron, 54 p.</p>	8,00\$
07-2005	<p>Configuration des nouveaux mouvements sociaux : Résultats préliminaires Par René Audet, Marie-Hélène Blais, Marc-André Lafrance, Julie Maurais et Bouchra M'Zali. Sous la direction de Corinne Gendron et Marie-France Turcotte, 78 p.</p>	8,00\$
06-2005	<p>La responsabilité sociale d'entreprise dans la PME : option marginale ou enjeu vital ? Par Alain Lapointe et Corinne Gendron, 23 p.</p>	8,00\$
05-2005	<p>Les représentations de la responsabilité sociale des entreprises : un éclairage sociologique Par Emmanuelle Champion, Corinne Gendron et Alain Lapointe, 24 p.</p>	8,00\$
04-2005	<p>Enseigner la RSE : Des recettes utilitaristes à une réflexion critique sur l'entreprise comme institution sociale privée Par Alain Lapointe et Corinne Gendron, 21 p.</p>	8,00\$
03-2005	<p>Les codes d'éthique: de la déontologie à la responsabilité sociale Par Corinne Gendron, 33 p.</p>	8,00\$
01-2005	<p>La régulation sociale : un concept au centre du débat récurrent sur la place relative de l'acteur et du système dans l'organisation des rapports humains en société Par Expert Iconzi, 78 p.</p>	8,00\$
04-2004	<p>Análisis y posicionamiento del comercio justo y sus estrategias: una revisión de la literatura Par Ana Isabel Otero, 25 p.</p>	8,00\$
03-2004	<p>Les modèles comptables de développement durable comme modèle d'affaires pour une action mesurée Par Marie-Andrée Caron, 16 p.</p>	8,00\$

02-2004	Le commerce équitable : un nouveau mouvement social économique au cœur d'une autre mondialisation. Cahier de recherche conjoint : Chaire de coopération Guy Bernier et Chaire de responsabilité sociale et de développement durable Par Corinne Gendron, 28 p.	8,00\$
01-2004	De la dépendance aux relations de partenariat: les relations interorganisationnelles dans la coopération internationale Par Olga Navarro-Flores, 31 p.	8,00\$
20-2003	Vers un nouveau partage des pouvoirs de régulation Par Alain Lapointe et Corinne Gendron, 12 p.	8,00\$
19-2003	The Regulatory Limits of Corporate Codes of Conduct Carried out by Alain Lapointe and Corinne Gendron, 11 p.	8,00\$
18-2003	Les limites de l'autorégulation par le biais de la responsabilité sociale volontaire Par Alain Lapointe, Emmanuelle Champion et Corinne Gendron, 14p.	8,00\$
17-2003	Corporate Social Responsibility tools. Synopsis for the attention of the CSR Workshop – Abridged version – Corporate Sociale Responsibility Workshop Carried out by Emmanuelle Champion and Corinne Gendron, 33 p.	8,00\$
16-2003	La Responsabilité Sociale Corporative en débat et en pratique. Codes de conduite, normes et certifications. Chantier Responsabilité Sociale Corporative. Document synthèse en appui à la réflexion du Chantier RSE Par Emmanuelle Champion et Corinne Gendron, 64 p.	8,00\$
15-2003	La consommation comme mobilisation sociale : l'impact des nouveaux mouvements sociaux économiques dans la structure normative des industries Par Corinne Gendron, Marie-France Turcotte, René Audet, Stéphane de Bellefeuille, Marc-André Lafrance et Julie Maurais, 21 p.	8,00\$
14-2003	Commerce équitable, économie sociale et développement durable. Bibliographie commentée. Cahier de recherche conjoint : Chaire de Coopération Guy Bernier et Chaire Économie et Humanisme Par René Audet, Maude Bélanger, Alexandra Gilbert et Leslie Kulus. Sous la direction de Corinne Gendron et Olga Navaro-Flores. Réalisé avec la collaboration d'Équiterre, 54 p.	8,00\$
13-2003	De nouveaux foyers de régulation en concurrence dans la filière agroalimentaire : comment s'articulent les Labels, certifications et appellations d'origine avec le droit commercial de l'OMC? Par René Audet, 33 p.	8,00\$
12-2003	Codes de conduite et entreprise mondialisée : Quelles responsabilités sociales? Quelle régulation? Par Corinne Gendron, Alain Lapointe et Marie-France Turcotte, 33 p.	8,00\$

11-2003	Synthèse de la série annuelle de 2002-2003 sur l'éthique et la responsabilité sociale corporative Sous la direction de Corinne Gendron et Alain Lapointe, 80 p.	8,00\$
08-2002	L'action des nouveaux mouvements sociaux économiques et le potentiel régulateur de la certification dans le domaine forestier Par Corinne Gendron, Marie-France Turcotte, Marc-André Lafrance et Julie Maurais, 20 p.	8,00\$
06-2002	Changements dans la gestion stratégique et éthique du contexte socio-politique : un cas colombien Par Amparo Jiménez, 45 p.	8,00\$
05-2002	Le rôle du gouvernement québécois face la à responsabilisation sociale des entreprises Par Andrée De Serres et Michel Roux, 20 p.	8,00\$
03-2002	La « durabilité » selon Monsanto : Prémises d'une privatisation des problèmes environnementaux pour un renforcement politique de l'entreprise privée Par Emmanuelle Champion et Corinne Gendron, 21 p.	8,00\$
02-2002	De la responsabilité sociale et environnementale des entreprises aux défis des nouveaux mouvements sociaux économiques Par Marie-France Turcotte, 14 p.	8,00\$
01-2002	Envisager la responsabilité sociale dans le cadre des régulations portées par les Nouveaux mouvements sociaux économiques Par Corinne Gendron, 29 p.	8,00\$
ET0004	Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale Cahiers du Crises, 1999, commander sur http://www.crisis.uqam.ca/ Par Corinne Gendron, 74 p.	8,00\$

3. Collection « Thèses et mémoires »

No.	Titre	Prix
203-2009	Les enjeux de l'entrepreneurship social : le cas de Cooperative Coffees une entreprise de commerce équitable au Nord » Par C. Hervieux, 136 p	8,00\$
201-2009	L'impact financier de l'adoption d'un code de conduite dans l'industrie du textile et du vêtement Par M.-H. Blais, 109 p.	8,00\$
208-2007	Les inégalités nord/sud dans la régulation commerciale : Analyse critique des certifications de l'agriculture alternative Par R. Audet, 180 p.	8,00\$

207-2007	Impact de la certification forestière sur la performance financière des entreprises Par K. Bouslah, 113 p.	8,00\$
206-2007	Analyse du discours de Mosanto 1970-2002 : Les dimensions sociales et environnementales dans le renouvellement de la légitimité institutionnelle de l'entreprise transnationale Par E. Champion, 91 p.	8,00\$
205-2007	Le comportement d'achat du consommateur quant aux produits équitables : cas du café équitable Par D. Kallel, 157 p.	8,00\$
204-2007	Le potentiel de la certification à favoriser la mise en œuvre d'une foresterie durable Par M.-A. Lafrance, 138 p.	8,00\$
203-2007	Changement organisationnel vers le développement durable dans les petites et moyennes entreprises. Le cas d'un zoo. Par A. Hodge, 114 p.	8,00\$
202-2007	La viabilidad del trabajo decente en las zonas francas de Nicaragua Par Y. Molina Blandon, 164 p.	8,00\$
201-2007	Les relations de partenariat Nord-Sud : du paradoxe au compromis. Une approche institutionnaliste des relations entre ONG dans le secteur de la coopération internationale Par O. Navarro-Flores, 373 p.	8,00\$

4. Cahiers de la Chaire - Collection « Rapports de recherche »

No.	Titre	Prix
01-2003	Les fonds mutuels et les fonds des travailleurs socialement responsables au Canada Par Gisèle Belem et Kais Bouslah. Sous la direction de Corinne Gendron, 36 p.	8,00\$

5. Cahiers de la Chaire - Collection « Recueil de textes - Séminaires scientifiques »

Série 2005-2006, Gouvernance et légitimité

No.	Titre	Prix
RT-42-2006	Séminaire synthèse sur la gouvernance et légitimité Par Gisèle Belem, Emmanuelle Champion, Valérie Demers, Chantal Hervieux, Patrick Laprise et Lysiane Roch	8,00\$

RT-41-2006	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de Jon Pierre et Guy B.Peters, <i>Governance, politics and the state.</i> Par Gisèle Belem, Philippe Cantin et Lysiane Roch, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-40-2006	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de Jacques Beauchemin. <i>La société des identités.</i> Par Julien Boucher, Emmanuelle Champion, Alice Friser, Caroline Mailloux, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-39-2006	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de David Held, <i>Democracy and the global order.</i> Par Gisèle Belem, Julien Boucher, Alice Friser et Caroline Pomerleau, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-38-2006	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de March et Olsen, <i>Democratic Governance, 1995</i> Par Julien Boucher, Alice Friser, Chantal Hervieux, Ana-Isabel Otero et Caroline Pomerleau, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-37-2006	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de Beck, <i>La Société du risque : sur la voie d'une autre modernité et Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation</i> Par Karine Boulet Gaudreault, Caroline Mailloux, Emmanuelle Champion et Lysiane Roch, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-36-2005	Légitimité et gouvernance dans les œuvres de Michel Foucault, <i>Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978 et Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979.</i> Par Valérie Demers, Alice Friser, Jérôme Guy, Perrine Lapiere et Ugo Lapointe, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-35-2005	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de Ladrière et Gruson (<i>Éthique et gouvernabilité : un projet européen</i>) Par Alice Friser, Jérôme Guy, Caroline Mailloux, Valérie Demers et Lysiane Roch, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-34-2005	Légitimité et gouvernance dans les œuvres de Jürgen Habermas (<i>Raison et légitimité et Droit et démocratie</i>) Par Guillaume Fleury, Ugo Lapointe, Lysiane Roch et Valérie Demers, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-33-2005	Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de Max Weber (<i>Économie et société</i>) Par Patrick Laprise, Valérie Demers, Lysiane Roch et Gisèle Belem, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$

Série 2004-2005, Nouveaux mouvements sociaux économiques

No.	Titre	Prix
RT-32-2005	Séminaire synthèse Par Richard Allaire, René Audet, Véronique Bisaillon, Valérie Demers, Jean-Marie Lafortune, Patrick Laprise et Ana Isabel Otero, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-31-2005	Consumérisme politique III : études de cas intégratives Par Patrick Laprise, Marc-André Lafrance, Julie Maurais, René Audet, Marie-Lou Ouellet, Marie-France Turcotte et Stéphane de Bellefeuille, Marie-Andrée Caron et Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-30-2005	Consumérisme politique I : du boycott au buycott Par Véronique Bisaillon, Marina Atsé, Chantal Hervieux, Ana Isabel Otero et Khalil Roukoz, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-29-2005	Consumérisme politique II : certifications et labels – nouvelle structuration de l'industrie? Par Véronique Bisaillon, Philippe Cantin, Chantal Hervieux, Ana Isabel Otero et Khalil Roukoz, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-28-2005	Finance responsable II : finance solidaire et monnaies sociales Par Kais Bouslah, Gisèle Belem, Philippe Cantin, Valérie Demers et Chantal Hervieux, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-27-2005	Finance responsable I : tamisage et activisme actionnarial Par Gisèle Belem, Marina Atsé, Philippe Cantin, Ana Isabel Otero et Lysiane Roch, Marie-Andrée Caron (dir.)	8,00\$
RT-26-2004	Société civile et économie Par René Audet, Marie-Hélène Blais, Valérie Demers, Chantal Hervieux et Simon Perrault, Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-25-2004	Les nouveaux mouvements sociaux et leur évolution récente Par Marina Atsé, René Audet, François Labelle, Jean-Marie Lafortune, Patrick Laprise et Miguel Rojas, Marie-France Turcotte (dir.)	8,00\$
RT-24-2004	Les mouvements des travailleurs et ses évolutions récentes Par Gisèle Belem, Chantal Hervieux, René Audet, Emmanuelle Champion et Expert Iconzi, Marie-France Turcotte (dir.)	8,00\$
RT-23 - 2004	La mobilisation sociale et les mouvements sociaux Par Richard Allaire, Marina Atsé, René Audet et Gisèle Belem, Marie-Andrée Caron (dir.)	8,00\$

Série 2003-2004, Régulation

No.	Titre	Prix
RT-22-2004	Séminaire synthèse Par René Audet, Gisèle Belem, Véronique Bisaillon, Marie-Hélène Blais, Marc-André Lafrance, Patrick Laprise, Julie Maurais, Marie-Lou Ouellet, Emmanuelle Sauriol et Minielle Tall, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-21-2004	Vers une théorisation des régulations hybrides Par René Audet, Véronique Bisaillon, Expert Iconzi, Marc-André Lafrance et Patrick Laprise, Corinne Gendron (directrice)	8,00\$
RT-20-2004	La société civile comme nouveau foyer de régulation ? Par René Audet, Marie-Hélène Blais, Julie Maurais et Marie-Lou Ouellet, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-19-2004	Régulations et pratiques de la société civile Par René Audet, Marie-Hélène Blais, Stéphane de Bellefeuille, Kaïs Bouslah, Marc-André Lafrance, Julie Maurais et Marie-Lou Ouellet, Corinne Gendron et Marie-France Turcotte (dir.)	8,00\$
RT-18-2004	Les organisations économiques internationales : FMI, Banque Mondiale, OMC et Alena Par Gisèle Belem, Damien Bazin, Marie-Hélène Blais, Jean-François Gosselin, Chiraz Guedda, Patrick Laprise, Ana Isabel Otero, Maxime Rondeau, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-17-2004	Le consumérisme politique et la régulation Par Emmanuelle Sauriol, Véronique Bisaillon, Marie-Hélène Blais, Kaïs Bouslah, Marc-André Lafrance, Julie Maurais, Marie-Lou Ouellet et Minielle Tall, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-16-2003	La régulation marchande Par Gisèle Belem, Expert Iconzi, Marc-André Lafrance, Marie-Lou Ouellet et Minielle Tall, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-15-2003	Le rôle de l'État dans la régulation: désuet ou indispensable? Par René Audet, Violaine Bonnassies, Julie Maurais, Maxime Rondeau et Judith Trudeau, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-14-2003	L'acteur et le système au cœur de la régulation Par René Audet, Gisèle Belem, Minielle Tall et Judith Trudeau, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-13-2003	Aux fondements de la régulation Par Gisèle Belem et Judith Trudeau, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$

Série 2002-2003, L'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise

No.	Titre	Prix
RT-12-2003	Séminaire de clôture Par Par René Audet, Gisèle Belem, Emmanuelle Champion, Stéphane De Bellefeuille, Jennie Desrochers, Leslie Kulus, Marc-André Lafrance, Julie Maurais, Marie-Lou Ouellet, Anne Pétrin, Julie Saint-Pierre et Judith Trudeau, Corinne Gendron et Alain Lapointe (dir.)	8,00\$
RT-11-2003	Légitimité et responsabilité sociale de l'entreprise Par Anne Pétrin et Julie St-Pierre, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-10-2003	Évaluation sociale et responsabilité sociale de l'entreprise Par Anne Pétrin et Julie St-Pierre, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-09-2003	Initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative Par Emmanuelle Champion et Julie St-Pierre, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-08-2003	Responsabilité sociale et dérèglementation Par Gisèle Belem, Emmanuelle Champion et René Audet, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-07-2003	Loi sur les régulations économiques et contexte en France Par Emmanuelle Champion, Leslie Kulus et Julie Maurais, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-06-2003	Les parties prenantes et la gouvernance d'entreprise Par Manon Lacharité et François Labelle, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-05-2002	Rapports RSE internationaux et supranationaux Par Emmanuelle Champion et Marc-André Lafrance, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-04-2002	La citoyenneté corporative Par Manon Lacharité et Yves Blanchet, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-03-2002	Codes de conduite et normes internationales Par Emmanuelle Champion et Stéphane de Bellefeuille, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-02-2002	Perspectives sur l'entreprise et l'éthique. Réflexions à partir de l'ouvrage de Jérôme Ballet et Françoise de Bry « L'entreprise et l'éthique », Seuil 2001 Par Emmanuelle Champion et Manon D. Lacharité, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$
RT-01-2002	Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative Par Emmanuelle Champion et Manon Lacharité, Corinne Gendron (dir.)	8,00\$

6. Bulletins d'informations *Oeconomia Humana*

No.	Titre
Vol. 7, No 6	<p>Juillet-Août 2009 Thèmes abordés : Analyse et compte-rendu des allocutions faites dans le cadre du Colloque « Pour la suite du monde » tenu à HEC-Montréal les 18 et 19 mai derniers. Compte-rendu de la Table ronde sur la coopération internationale et le développement durable et de l'allocution de Mme Olga Navarro-Flores, professeure à la Chaire, lors du lancement de son livre « Le partenariat en coopération international : Paradoxe ou compromis? ».</p>
Vol. 7, No 5	<p>Juin 2009 Thèmes abordés : tour d'horizon du 5e congrès mondial d'Éducation Relative à l'Environnement (ERE) qui s'est tenu à Montréal du 10 au 14 mai, entrevue de Lucie Sauvé, comptes rendus de certains ateliers sur l'écologisation des institutions d'enseignement supérieur, l'éthique, la philosophie environnementale et les visions du monde, les relations entre écologie et économie, et un compte-rendu du « Forum politique : Les grandes organisations internationales en soutien à l'éducation relative à l'environnement ».</p>
Vol. 7, No 4	<p>Mai 2009 Thèmes abordés : éditorial sur les mesures économiques incitatives, dites environnementales, des entreprises, compte rendu de l'atelier du 14 avril sur le «Global Reporting Initiative », présentation du REDD, annonce d'un nouveau programme en responsabilité sociale à l'UQÂM.</p>
Vol. 7, No 3	<p>Avril 2009 Thèmes abordés: suite et fin des articles de la Conférence d'Agadir sur la RSE qui a eu lieu au Maroc les 26-28 février derniers. Les thématiques couvrent la gestion des ressources humaines, la légitimation et le discours, la reddition de comptes, la gouvernance et la finance, les perspectives écosystémiques et celles pour la recherche. S'ensuit un article sur la réparation des dommages, un compte-rendu du Débat public sur l'avenir de la société de consommation et un compte-rendu du discours de Maude Barlow portant sur l'eau et la santé.</p>
Vol. 7, No 2	<p>Mars 2009 Thèmes abordés : les caisses de retraite et la finance responsable; résumés de 10 communications présentées à la Conférence sur la RSE qui s'est tenue à Agadir (Maroc) les 26-28 février : théorie et pratique de la RSE, liens RSE/consumation/parties prenantes, études de cas en Algérie et en Tunisie; compte-rendu de la conférence Unisféra.</p>
Vol. 7, No 1	<p>Février 2009 Thèmes abordés : « la responsabilité » dans le discours inaugural de Barack Obama; la responsabilité sociale des entreprises et la gestion des ressources humaines (suite à la Table ronde organisée par la CRSDD en décembre dernier); la responsabilité sociale des entreprises et le développement international (suite au séminaire organisé autour du dernier livre de Michael Hopkins).</p>

7. Actes de colloque

No.	Titre
<p>Nouveaux mouvements sociaux économiques et développement durable: les nouvelles mobilisations à l'ère de la mondialisation Dans le cadre du 73ième Congrès de l'ACFAS (2005), organisé par Corinne Gendron, Denis Salles, Alain Lapointe, Marie-France Turcotte, Marie-Andrée Caron et Jean-Guy Vaillancourt</p>	25,00\$
<p>Finance responsable et monnaies sociales (pré-actes du colloque) Dans le cadre du colloque « Finance responsable et les monnaies sociales » (2003), organisé par la Chaire Économie et Humanisme et le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES)</p>	13,00\$
<p>Environnement et développement durable : pratiques individuelles et collectives Dans le cadre du 17e Congrès de l'ASFL, Tours, France, sous la direction de Corinne Gendron, Denis Salles et Jean-Guy Vaillancourt</p>	25,00\$
<p>Mondialisation et développement durable : environnement, acteurs sociaux et institutions au coeur de la gouvernance Dans le cadre du 72e Congrès de l'ACFAS, organisé par Jean-Pierre Réverêt, Corinne Gendron, Marie-France Turcotte, Alain Lapointe et Philippe Le Prestre, 2004.</p>	25,00\$
<p>La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques Dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS, sous la direction de Marie-France Turcotte, Corinne Gendron et Alain Lapointe, 2003.</p>	25,00\$
<p>Environnement, individus et société : motivations, savoirs et décisions au coeur de la gouvernance environnementale Dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS, sous la direction de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, 2003.</p>	25,00\$
<p>Sociologie, économie et environnement Dans le cadre du 70e Congrès de l'ACFAS, sous la direction de Corinne Gendron, Cécilia Claëys Mekdade et Jean-Guy Vaillancourt, 2002.</p>	25,00\$
<p>Coexistence humaine et développement durable Dans le cadre du congrès mondial, Montréal, 2002. Volume I, ISBN 2-922959-00-7, 2-922959-01-5 Volume II, ISBN 2-922959-00-7, 2-922959-02-3</p>	35,00\$
<p>Entreprise et développement durable, opérationnaliser le développement durable au sein de l'entreprise Dans le cadre du 63e Congrès de l'ACFAS, tenu le 26 mai 1995 à l'Université du Québec à Chicoutimi, Les Cahiers scientifiques 88.</p>	25,00\$

BON DE COMMANDE

Pour commander un titre apparaissant dans la liste ci-dessus, veuillez remplir le bon de commande et nous le faire parvenir avec votre paiement par chèque à l'ordre de « UQAM-Chaire de responsabilité sociale et développement durable ». Les prix sont sujets à changement.

TITRE DE LA PUBLICATION : _____

NUMÉRO DE LA PUBLICATION : _____

PRIX : _____

TPS (5,00%) : _____

FRAIS DE TRANSPORT : _____

Au Canada : 5\$ pour les livres et 3\$ pour les cahiers de recherche. Pour les livraisons hors du Canada, prévoir des frais additionnels (contactez le crsdd@uqam.ca)

TOTAL : _____

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

PROVINCE : _____

PAYS : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : () _____

COURRIEL : _____

CHAIRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

École des sciences de la gestion,

Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

www.crsdd.uqam.ca

Télécopieur : 514.987.3372

Pour toutes questions contactez-nous : crsdd@uqam.ca ou 514.987.3000 poste 6972.